

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Economiques

Option : Economie de Développement

Thème

**La mise en place d'infrastructures de
télécommunication ; outil de
développement local : cas de la wilaya
de Tizi-Ouzou**

Présenté par :

CHIKHI Kamilia

OULD AHMED Chahra

Encadré par :

M. KARA Rabah

Devant les membres du jury :

Président : M. HAMMACHE Mohand, M A A, UMMTO

Examineur : M. OUAZZI Azedine, M A B, UMMTO

Rapporteur : M. KARA Rabah

Promotion 2018

Remerciements

Aux termes de ce travail, nous remercions d'abord «ALLAH» le tout puissant pour sa grâce, de nous avoir donné la foi et de nous avoir permis d'en arriver là.

Nos remerciements à nos familles.

Nos vifs remerciements à Monsieur KARA Rabah notre promoteur, qui nous a accompagné tout au long de ce semestre, afin de réaliser ce modeste travail, qui a su nous inculquer le sens de la responsabilité, de l'optimisme et la confiance en soi face aux difficultés, vos conseils ont toujours guidé nos pas vers la réussite.

Mais aussi à tous ceux qui nous ont aidé de près ou de loin.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Mes chers parents, autant de phrases aussi éloquentes soient elles ne sauraient exprimer ma gratitude, ma reconnaissance et le degré d'amour que j'éprouve pour vous, vous m'avez comblé avec votre tendresse et affection tout au long de mon parcours, vous n'avez cessé de me soutenir et m'encourager, je vous dois ce que je suis aujourd'hui et ce que je serai demain et je ferai toujours mon mieux pour rester votre fierté. Que Dieu le tout puissant vous garde, vous accorde santé, bonheur et longue vie, afin que je puisse vous combler à mon tour.

Mes chères sœurs Hassina, Houria, Lydia et Hamida, que ce modeste travail soit, l'expression des vœux que vous n'avez cessé de formuler dans vos prières. Que Dieu vous préserve.

Mes beaux frères Ouali et Chaouki que j'apprécie vraiment.

Mon neveu d'amour Ilyas-Ariane, pour qui je souhaite une vie en rose.

Mes copines, sœurs que la vie m'a donné Nouara, Fetta, Kaissa, Sabrina, Rosalia, Amel et Ouisa, qui m'ont soutenu ; je vous dis merci.

Mes cousins et cousines et toute ma famille.

Ma chère binôme Kamilia et sa famille.

Chahra

Dédicaces

Avec l'expression de ma reconnaissance, je dédie ce modeste travail à tous ceux qui me sont chers,

A mes très chers parents, pour tous leurs sacrifices, leur amour, leur tendresse, leur soutien et leurs prières tout au long de mes études, puisse Dieu le très haut, leur accorder santé, bonheur et longue vie,

A ma chère sœur « Imene » et son mari pour leurs encouragements permanents, et leur soutien moral,

A mes chers frères « Youcef » et « Massinissa » pour leur appui et leur encouragement,

A mon petit neveu « Yani » et ma petite nièce « Elena »

A la mémoire de ma très chère grand-mère, que Dieu ait son âme dans sa sainte miséricorde,

A ma famille, mes proches et à ceux qui me donnent de l'amour et de la vivacité,

A tous (tes) mes ami(e)s qui m'ont toujours encouragé, et à qui je souhaite plus de succès,

A ma chère binôme « Chahra » et toute sa famille.

Kamilia

Liste des abréviations

Abréviations	Significations
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line (Ligne Numérique d'Abonné)
AM	Amplitude Modulation
AP	Algérie Poste
APC	Assemblée Populaire Communale
APW	Assemblée Populaire de Wilaya
ARPT	Autorité de Régulation de la Poste et de Télécommunications
AT	Algérie Télécom
ATM	Algérie Télécom Mobile
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BTS	Base Transceiver Station
CCLT	Centre Combiné Local et de Transit
CDC	Cœur De Chaîne
CE	Commission Européenne
CNPE	Conseil National des Participations d'Etat
CT	Collectivités Territoriales
DATAR	Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et l'Attractivité Régionale
DL	Développement Local
DPSB	Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires
DWPTIC	Direction de la Wilaya de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication
EPE	Entreprise Publique Economique
EPIC	Enterprise Publique d'Information et de Communication
FCCL	Fonds Communs des Collectivités Territoriales
FF	Fixe Filare
FLN	Front Libéral National
FM	Fréquency Modulation
FTTx	Fibre To The (B...beilding Bâtiment, H...Home Domicile)
IP	Infrastructure Publique
IS	Innovations sociales
GIF	Global Infrastructure Facility
GSM	Global System for Mobile communication (Groupe Spécial Mobile)
MPTIC	La Ministre de la Poste et des Télécommunications de l'Information et de la communication
MSAN	Multiservice Access Node
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Nationale non Gouvernementale
ONU	Optical Network Unit
OTA	Orascom Télécom Algérie
OTH	Orascom Télécom Holding
P/APC	Président de l'Assemblée Populaire Communale
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RSS	Really Simple Syndication
SPA	Société Par Action
TIC	Technologies de l'Information et des Télécommunications
UE	Union Européenne
URAD	Unité de Raccordement d'Abonnée à Distance
WLL	Wireless Local Loop (La boucle locale sans fil)

Liste des tableaux et graphiques

Liste des tableaux		
Tableaux N°	Titres	Pages
N°1	Le taux de pénétration de la téléphonie mobile	83
N°2	Le nombre des abonnés à l'internet mobile (3G et 4G)	85
N°3	Le nombre des équipements de la téléphonie fixe filaire dans la wilaya de Tizi-Ouzou	85
N°4	Le nombre et la capacité des équipements fixe WLL	86
N°5	Le taux de la densité téléphonique fixe (Fixe Filaire et Fixe WLL) dans la wilaya de Tizi-Ouzou	87
N°6	La densité de l'internet fixe	89

Liste des graphiques		
Graphiques N°	Titres	Pages
N°1	Le nombre des abonnements aux réseaux mobiles.	84
N°2	Le taux de pénétration aux réseaux mobiles	84
N°3	La répartition des équipements de la téléphonie fixe filaire	86
N°4	La population totale dans la Wilaya de Tizi-Ouzou	87
N°5	L'évolution du nombre d'abonnés à la téléphonie fixe (Filaire et WLL)	88
N°6	La densité téléphonique dans la wilaya de Tizi-Ouzou	88
N°7	Le taux de la densité téléphonique	89
N°8	Le taux de la densité de l'internet fixe	90

SOMMAIRE

Introduction générale.....	12
 Chapitre 1: Les aspects théoriques du développement local	
Introduction	18
Section 1 : Les fondements théoriques du développement local	19
Section 2 : La démarche du développement local et son apport avec la décentralisation..	35
Conclusion.....	44
 Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie	
Introduction	47
Section 1 : Les collectivités territoriales en Algérie	48
Section 2 : L'impact des infrastructures publiques sur le développement économique et social	61
Conclusion.....	70
 Chapitre 3 : Le développement des infrastructures de télécommunications : quel apport pour le développement local de la wilaya Tizi-Ouzou	
Introduction	72
Section 1 : L'aspect général des infrastructures publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou	73
Section 2 : Les infrastructures de télécommunications dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	77
Section 3 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local via la mise en place des infrastructures de télécommunications.....	92
Conclusion.....	95
 Conclusion générale	 97

Au cours des trois dernières décennies, le monde a subi des changements économiques et institutionnels (*mondialisation, régionalisation, décentralisation*) en laissant place à l'émergence de nouvelles approches basées sur la notion de territoire. Ces nouvelles approches placent au cœur de leur analyse, la dimension spatiale du développement remettant en cause la notion très réductrice de l'espace qui ne représente pas seulement un cadre de localisation des agents économiques, mais aussi le cadre de l'émergence d'un acteur économique particulier dont l'importance aujourd'hui est abondamment soulignée : Le Territoire.

Le territoire s'affirme donc comme un espace de référence et le lieu où s'identifie et se résout un problème productif jugé ou ressenti comme partagé par ses acteurs. Ce dernier devient un facteur déterminant dans le renouvellement de la problématique du développement. C'est par rapport à ces mutations et à ces nouvelles considérations que les perspectives du développement local et territorial émergent.

Le développement local peut se définir comme un processus utilisant les initiatives locales à l'échelle des collectivités comme moteur du développement économique. Il est considéré en tant qu'émanation du local inversement au national, à travers une propulsion ascendante, dont les acteurs se situent sur l'échelle de la sphère locale. Il est une démarche impliquée des relations que tissent les acteurs dans la proximité. Cette démarche contribue à produire des marges de manœuvre nouvelles et permet d'expliquer que le territoire est le niveau pertinent pour la réflexion et l'action économique.

Le développement local est en effet, un concept dont la signification et l'émergence varient d'un contexte à un autre. Mais on s'accorde néanmoins sur la nécessaire existence d'une multiplication d'acteurs (*les entreprises, les autorités locales, les institutions élues, les mouvements associatifs, etc.*) composant une entité territoriale dans laquelle ces différents agents porteurs de développement définissent les objectifs du développement local, en l'occurrence création d'emplois et distribution de revenus, prise en charge et couverture des besoins des citoyens en matière de santé, de logement, de formation, d'éducation et de culture, d'aménagement et de préservation de l'environnement ainsi qu'en matière de télécommunications. L'implication de ces différents acteurs dans le processus de développement local suscite l'existence de rapports entre ces différentes parties prenantes.

Il est donc prouvé que la construction d'un territoire dépend des actions des agents, qui interagissent afin d'orienter leurs intérêts individuels autour de la réalisation des objectifs collectifs, à travers la mise en valeur des ressources territoriales dans le processus de

construction des territoires. Leur révélation, valorisation et spécification par la coordination des acteurs sont des facteurs clés de l'émergence des territoires et du développement local.

L'Algérie s'efforce aujourd'hui de réaliser un développement national, global et durable pour pouvoir enfin sortir des crises multiformes qu'elle a connue, un développement qui ne peut être réalisé qu'en partant de la partie vers la totalité, et de la base vers le centre, en plaçant le développement local comme base et logique.

De ce fait, l'Etat algérien pilote le processus de développement économique et social à travers les différents plans de développement. Il avait pris en charge toutes les questions liées à la dynamique socio-économique dont le but fondamental recherché était l'amélioration des conditions de vie des individus. Mais, durant les années 1980/1990, ces plans nationaux de développement ne font plus l'affaire d'autant que la pauvreté et l'exclusion se sont manifestées dans notre société. Ceci a conduit à une remise en cause de ces politiques de développement en faveur d'autres qui vont prendre en considération toutes les préoccupations des acteurs locaux. Il s'agit d'une nouvelle démarche socio-économique globale où le développement économique local ait une place de choix.

Pour réaliser ce développement, l'Algérie a adopté le principe de décentralisation de la gouvernance, fondé sur l'existence de collectivités territoriales considérées comme le moyen le plus important de parvenir au développement local, comme en témoignent les vastes pouvoirs conférés à ces collectivités (*Wilayas et Communes*) par le biais de réforme juridique dans tous les domaines, dont la plupart visent à donner à ces dernières une indépendance financière et une existence légale indépendante.

La décentralisation est donc, considérée comme un enjeu politique et économique dans la plupart des pays en développement, comme un mécanisme de transfert de compétences dans le domaine de la production de biens collectifs de l'Etat central aux institutions territoriales, elle fait l'objet d'une abondante littérature, notamment en sciences sociales et humaines. Les politiques de «*décentralisation*» et de «*développement local*» renvoient à des conceptions de pouvoirs à l'échelon local, ses rapports aux pouvoirs d'Etat, les bases de sa légitimité et les modalités de son exercice.

D'une manière générale, les collectivités territoriales étant considérées un acteur incontournable, voire l'un des piliers du développement local puisqu'elles s'occupent des questions relatives à la promotion du développement au niveau local. Ainsi, elles jouent des rôles de plus en plus essentiels où elles fournissent des conseils stratégiques, interviennent également pour améliorer le cadre réglementaire et investir de façon stratégique. Mais aussi,

elles assurent le service public local où elles favorisent souvent le développement des activités économiques des services de transport et de communication, etc.

De ce fait, la question du développement local du côté des collectivités territoriales passe par la mise en pratique de nombreuses compétences et prérogatives qui sont prévues par la loi n°12-07 et la loi n°11-10 relatives respectivement à la wilaya et à la commune, notamment en matière d'infrastructures des télécommunications et autres, à l'évidence elles jouent un rôle moteur dans la vie économique et sociale. Pour cela, beaucoup d'économistes et de décideurs publics y consacrent une attention particulière, offrant ainsi une diversité d'éclairages sur leur développement.

Dans cette perspective, il est important de souligner que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues l'un des pionniers de la société moderne. Et avec leur adoption, le but des institutions est d'élaborer des solutions leur permettant de remplir leurs missions, de fournir des prestations de haut niveau, de satisfaire les parties prenantes et d'améliorer l'efficacité des procédures clés, mais aussi subvenir aux besoins des citoyens.

▪ Problématique de l'étude

Avec la diversification de ses fonctions, l'Etat se trouve contraint de céder certaines de ses attributions au profit des collectivités territoriales qui auront ainsi une certaine liberté dans l'élaboration de leurs propres opérations, à travers le canal de la décentralisation, dont le but est de mieux gérer les affaires locales de toute sorte.

La wilaya de Tizi-Ouzou à l'instar des autres wilayas de l'Algérie, cherche à émerger, construire ainsi que développer son territoire à travers la coordination de ses acteurs quel que soit l'approche ou l'optique adoptée, en mobilisant de divers outils, essentiellement les technologies de l'information et de la communication, car ces dernières sont intégrées dans les programmes de développement en raison de leurs enjeux économiques, sociaux, culturels et politiques, tels que: la croissance, l'augmentation de la productivité, les relations et les négociations géopolitiques et commerciales, sont considérables.

D'après ces enjeux cités, nous pouvons dire que les conditions de développement dépendraient donc étroitement de l'accès et la maîtrise des nouveaux outils de communication par l'ensemble de la population de cette wilaya, non seulement dans la sphère professionnelle, mais également dans la sphère domestique.

Pour mieux saisir la contribution des collectivités territoriales dans la réalisation du développement local, nous avons choisi le secteur des télécommunications dans notre étude.

Dans ce cas, notre problématique se situe autour d'une question principale de recherche à savoir :

- **Les collectivités territoriales contribuent-elles à la quête du développement local à travers la mise en place des infrastructures de télécommunications dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?**

Pour élargir notre champ d'analyse, on a subdivisé cette question principale en trois questions secondaires :

- Les collectivités territoriales sont considérées comme vecteurs principaux, porteurs de développement économique et social, comment et pourquoi ?
- Dans quelle mesure les infrastructures de télécommunications génère un développement au niveau du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou ?
- L'intervention des collectivités territoriales dans le secteur des TIC réalise-t-elle un développement local ?

- **Objectifs de la recherche**

Afin de tenter de répondre à notre problématique de recherche, il est nécessaire de baser notre réflexion sur les objectifs suivants :

- Démontrer le rôle et l'importance des collectivités territoriales dans l'aménagement du territoire ;
- Démontrer l'impact des technologies de l'information et de la communication dans le développement local ;
- Déterminer l'articulation entre les collectivités territoriales (*acteur*), les télécommunications (*outil*) et le développement local comme objectif.

- **Choix du sujet de la recherche**

Les principales motivations qui nous ont incités à opter pour l'étude du rôle des collectivités territoriales dans le développement local à travers la mise en place des infrastructures de télécommunications, voire les raisons majeures appuyant sur le choix de ce thème, d'une part, c'est un sujet d'actualité, il est au centre des débats et des polémiques du monde entier. D'autre part, le champ d'investigation et les travaux concernant ce thème dans nos universités sont très limités.

- **Méthodologie de la recherche**

Pour mener à bien notre travail, nous avons procédé à une démarche méthodologique basée sur une recherche documentaire à travers une consultation bibliographique contenant des ouvrages, des thèses, des mémoires et des articles. Ainsi, nous avons accédé à une collecte des données relative à notre thème, à travers l'exploitation des sites internet.

Concernant la collecte des données du terrain, nous avons opté pour la méthode d'étude de cas, qui est la plus appropriée à l'étude de l'évolution d'un secteur d'activité dans le temps.

En effet, cette méthode consiste à étudier le développement du secteur des télécommunications et son incidence sur le développement local avec la contribution et l'intervention des collectivités territoriales dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Pour ce faire, nous avons élaboré des guides d'entretien avec des questions directes et indirectes que nous avons posé aux responsables de plusieurs organismes, et cela au niveau de la Wilaya (*APW*), la Commune (*APC*), la Direction d'Algérie Télécom (*DAT*), la Direction de la Wilaya de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (*DWPTIC*), la Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaire (*DPSB*), dans l'objectif de répondre à notre problématique posée.

▪ Structure de la recherche

En fonction des données disponibles, nous avons structuré notre travail en trois chapitres présentés comme suit :

Le premier chapitre porte sur les aspects théoriques du développement local en exposant ses fondements théoriques, ainsi son apport avec la décentralisation ;

Le deuxième chapitre nous conduira à présenter les collectivités territoriales en Algérie et la question des infrastructures publiques en matière de développement local, en expliquant l'organisation, le fonctionnement, les attributions et le financement de ces collectivités, ainsi de présenter l'impact que jouent les infrastructures sur le développement local ;

Le troisième chapitre sera consacré à une étude empirique du secteur des télécommunications dans la wilaya de Tizi-Ouzou, dans laquelle nous exposerons quelques réalisations de la wilaya ces dernières années.

Enfin, nous clôturons notre travail par une conclusion générale, en apportant des réponses aux questions posées.

Introduction

Le développement est le problème de tous, il est toujours pris en charge par une minorité que ce soit l'appareil de l'Etat ou la classe capitaliste, pour le reste de l'humanité c'est une donnée exogène qu'il faut prendre en tant que telle. L'idée de développement s'impose à nous comme processus de changement capable de faire passer le territoire en tant que réalité économique, sociale, institutionnelle d'un état à un autre, qu'il s'agisse de développer une action, un projet, une personne, une société.

Depuis un quart de siècle, l'agent économique redécouvre la dimension locale de la vie économique et ce qui n'est pas le moindre des paradoxes, il opère ce retour aux sources à l'heure où le monde entame la dernière ligne droite d'un processus de mondialisation qui impose une nouvelle échelle à l'action humaine. L'auteur américain René DUBOS a synthétisé la philosophie de la mondialisation en un slogan-choc : penser global et agir local !

La mondialisation fait l'objet d'approches nombreuses, parfois divergentes et/ou contradictoires, mais il lui est reconnu d'être la résultante de la jonction de multiples progrès, tout à la fois techniques (*sophistication des moyens de transport et de communication*), politiques (*Enormes avancées de la démocratie dans la plupart des pays*), économiques (*les grandes famines et les grandes pandémies ont été éradiquées*), sociologique (*émancipation, etc.*), mais qu'en est-il du développement local.

Réfléchir en termes de développement local implique que la qualité des relations qui lient les acteurs dans la proximité contribue à produire des marges de manœuvre nouvelles. Cela revient à penser que l'espace n'est pas soumis à des dynamiques uniquement exogènes liées à la mondialisation dont ne cesse de présenter les effets structurants mais qu'il est mis en mouvement par les hommes et les femmes qui l'habitent (*au sens forme du terme*) et en sont les acteurs.

Le développement local peut donc lu comme un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du bien-être de tous. Ainsi, ce processus dépasse l'idée de la croissance économique pour se placer dans la sphère d'un développement durable associant les dimensions économiques, sociales et culturelles, piliers de la durabilité du développement. C'est un objet géographique puisqu'il s'appuie sur ce que J-Lévy présente comme la dimension spatiale des sociétés. Il met au cœur de la problématique le triptyque Territoire/Acteur/Développement, c'est donc clairement une action volontaire et organisée autorisant un «*agir ensemble*» et un «*vivre ensemble*».

L'objectif de ce chapitre est de présenter les aspects théoriques du développement local dont il est utile de montrer comment créer et produire du développement local sur un territoire donné, auquel ce dernier est vu comme une stratégie d'organisation de ses propres conditions de développement, et cela à travers la coordination des divers acteurs locaux ainsi que la mobilisation et la valorisation des ressources territoriales.

Le chapitre comportera deux sections, dans la première, nous parlerons des fondements théoriques du développement local. Dans la seconde, nous présenterons la relation existante entre la décentralisation et le développement local étant l'un des objectifs de cette dernière.

Section 1 : Les fondements théoriques du développement local

Le développement est couramment analysé comme un processus de transformation et d'évolution de long terme. Le terme local renvoie à la notion de territoire dans ses multiples dimensions : politique, administrative, identitaire et culturelle, etc.

Le développement local exprime depuis trois décennies un mouvement de prise en charge du territoire qui résulte des interactions entre acteurs impliqués dans une démarche collective. D'abord apparu comme une nécessité contrainte par la crise, il s'est peu à peu présenté comme un choix. Il repose sur la mobilisation de nombreux acteurs qui s'organisent autour d'un projet dans le but de réaliser des objectifs de développement communs et/ou de résoudre des problèmes productifs en valorisant les potentialités et les ressources existantes sur un territoire, des dispositifs institutionnels particuliers contribuent à augmenter la cohérence du territoire.

En pratique, les réflexions sur le développement local sont nées dans les territoires ruraux, marginalisés, enclavés, oubliés par les mesures nationales de soutien à la croissance et d'aménagement. Elles se sont soldées par des efforts en termes d'initiatives et d'innovations visant à préserver ces territoires d'une destruction éventuelle.

1.1. La notion de développement local

Avant d'aborder la conception du développement local, il est important de savoir d'où vient le terme du «*local*» :

1.1.1. L'émergence du «Local»

C'est un mouvement qui trouve ses racines dans les années 1960-1970. Il s'exprime alors souvent à travers le slogan «*vivre, travailler et décider au pays*» et a une signification de rejet du pouvoir central et du modèle imposé par celui-ci.¹

Ensuite le local apparaît sous certaines conditions comme une réponse à la mondialisation. Enfin il faut passer du local au développement local, mieux aux stratégies locales de développement.²

Le local donc apparaît comme un refus d'un système unique, centralisé et comme recherche de la taille humaine et de la proximité.³

Donc le local apparaît comme une réponse à la mondialisation. En matière de développement local, comme dans d'autres domaines, la mondialisation apparaît comme une donnée. Dans le même temps, elle génère des déséquilibres spatiaux et des effets sociaux pervers. Partant de là de nombreux auteurs et praticiens ont vu dans le développement local une voie pour répondre à la mondialisation⁴.

Le local constitue une sorte de reconnaissance des économies-territoires, Le retour du local dans un monde en voie de globalisation est le potentiel fondamental que l'aménagement du territoire doit saisir, amplifier et conforter. Le local ne se veut pas seulement une réponse à la mondialisation, mais une réponse à ses effets et en particulier à l'effet d'exclusion.⁵

En fait, l'approche par le local devrait favoriser l'innovation en matière de lutte contre les exclusions.

D'une manière générale, ces politiques, ces initiatives se fondent sur deux principes : apporter de la flexibilité de faire émerger l'innovation. C'est précisément en cela que le développement local constitue une réponse à la mondialisation. Ce qui fait l'originalité du local c'est non seulement la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement, c'est aussi la mobilisation des acteurs locaux (les collectivités territoriales, la communauté locale...)⁶.

¹ GREFFE, X. «*Territoire en France- les enjeux économiques de la décentralisation*». Edition, ECONOMICA, 1984, p 146.

² GOUTTEBEL, J-Y. «*Stratégies de développement territorial*». Edition, ECONOMICA, 2001, p 93.

³ *Idem*, pp.91-95.

⁴ *Idem*.

⁵ *Idem*.

⁶ *Idem*.

1.1.2. L'origine et les définitions du concept développement local

Apparu dans les années 60, le développement local part d'un principe simple :

La mobilisation des potentialités locales (*ressources naturelles, sociales, individuelles, etc.*) peut orienter les dynamiques socio-économiques.

Il est une réponse d'une part, à la mondialisation naissante, dont on commence à sentir les effets, d'autre part à l'approche frontale des politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres géographiques et socio-économiques qui ne peuvent trouver leur efficacité qu'en s'appuyant sur une organisation des volontés locales (*logique de territoire*).

De manière générale, on s'accorde à dire que le développement local est *«l'expression d'une solidarité créatrice de nouvelles relations sociales et de la volonté des habitants d'un territoire de valoriser les richesses locales en faveur du développement économique, social, et culturel »*.¹

Afin de mieux cerner la notion du développement local, il est important de citer quelques définitions reconnues :

«Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à la mobilisation et la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il fera un espace de contiguïté, un espace de solidarité active».²

Cette définition explique que le développement local est envisagé comme une démarche de développement territoriale global, c'est-à-dire incluant des aspects économiques, sociaux, cultures, politiques, favorisant le développement endogène, mobilisant l'ensemble des moyens humains et financiers qui y concourent en assurant leur convergence.

«Ni mode, ni modèle, le développement local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent».³

Cette notion désigne que le développement est un mouvement qui sert à l'amélioration des relations entre les acteurs locaux afin de valoriser leur ressources territoriales.

Une définition plus large qui paraît plausible: *«Le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en*

¹ GOUTTEBEL, J-Y. *Op.cit.*, p 95.

² GREFFE, X. 1984, *Op.cit.*, p.146.

³ PECQUEUR, B. *«Le développement local : mode ou modèle?»*. Éd, Paris, Syros Alternatives, 1989, p.26.

valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux, culturels et politiques dans lesquels ils s'inscrivent». ¹

La référence au développement local tend à s'imposer dans les discours de politique économique. Présenté comme un mode de développement alternatif, il traduit la volonté d'augmenter l'efficacité des politiques en les rapprochant des agents concernés, principalement les acteurs locaux. Cette pratique a trouvé un écho favorable dans les territoires, axant leurs stratégies de développement sur la mise en valeur de ressources locales et en s'appuyant sur des démarches volontaristes et endogènes.

Nous tenterons ci-dessous de présenter les composantes les plus fortes que constitue ce développement et relevant de l'affirmation collective nuancée par l'opinion jamais unanime des intéressés.

1.2. Le territoire

Le territoire est aujourd'hui au cœur des préoccupations des scientifiques, des politiques, mais également des acteurs économiques, les géographes n'ont été les seuls à s'approprier cette notion.

Cependant ils ont fait de l'espace leur entrée principale ce qui les distingue quelque peu des approches des économistes ou des sociologues. Loin de remettre en cause cette tendance, nous pouvons néanmoins nous poser la question suivante :

1.2.1. Qu'est-ce un territoire ?

Dans un premier temps, il y a lieu de distinguer entre «*espace*» et «*territoire*». Le premier est perçu comme une distance mesurable, et en termes de ressources (*énergie, main d'œuvre, etc.*) qu'il contient. Il est défini comme un milieu plus au moins délimité où situer quelque chose.

Selon B. PECQUEUR, «*l'espace n'est pas une sorte d'étendue homogène et indifférenciée. Il est, au contraire, pluriel, C'est-à-dire : composé de parties hétérogènes et nettement différenciées qu'on appelle territoires, qui représentent des caractéristiques sur le plan économique ainsi que sur le plan socioculturel*». ²

Et pour ce qui est du territoire, le terme provient du latin «*territorium*» qui est dérivé de terra, il signifie «*morceau de terre approprié*». Il est flou et polysémique. Il est perçu

¹ HOUÉE, P. «*Le développement local aux défis de la mondialisation*». Édition l'Harmattan 5-7, rue de l'école polytechnique, 75005 Paris-France, pp.107-108.

² PECQUEUR, B. *Op.cit.*, p 26.

comme un domaine plus au moins vague, portion de la surface terrestre représentant une simple aire d'extension d'un phénomène et ses limites.

La notion du territoire a une connotation éthologique. Elle exprime la prise de possession d'un espace par une espèce, son organisation et sa défense.

En fait, la substance du territoire s'exprime dans la territorialité qui se traduit par les notions d'identité, d'appropriation et d'enracinement. En d'autres termes, on peut dire que le territoire est un site qui est façonné par l'homme et qui, à son tour, façonne également ce dernier.

Cette définition explique dans son premier volet l'existence de la logique d'acteurs dans le processus de la structuration de l'espace, et dans son second aspect, ce sont plutôt les composantes de l'identité historique du territoire comme le culturel, le politique et le social qui deviennent de plein droit des facteurs agissants.

Le territoire est perçu comme un «*espace vécu*». ¹ C'est-à-dire il représente un cadre de localisation des activités dans lequel prennent place des processus de créations humaines, financières et technologiques nécessaires à l'innovation.

D'une manière générale, l'ambiguïté du mot «*territoire*» vient du fait que ce terme peut recouvrir plusieurs significations, en d'autres termes ce dernier se généralise, à en devenir polysémique. Pour cerner ce débat difficile, on peut dire que, globalement, deux approches s'affrontent : la première approche est celle de l'aménagement projette un plan.

Dans ce cas, le potentiel économique local que l'on cherche à développer sera strictement défini par rapport à une logique exogène. La cohérence appliquée au territoire est nationale voire internationale et fonctionnelle. La deuxième approche à déterminer les caractéristiques propres à un lieu pour connaître le mode de relations spécifiques des agents économiques qui y sont implantés.

1.2.2. Qu'en est-il de la notion des territoires ?

En toute rigueur, on ne doit pas parler du territoire, mais des territoires. Au pluriel, parce qu'à la différence de la notion d'espace, celle de territoire a un contenu précis et concret. Il s'agit d'une portion déterminée de l'espace géographique qui a ses caractéristiques propres et qui, de ce fait, n'est réductible à aucune autre.²

¹ FREMONT, A. «*La région, si elle existe, est un espace vécu, vu, ressenti, aimé ou rejeté, modelé par les hommes ou projetant sur eux des images qui les modèlent*», (*La région, espace vécu*, édition Flammarion, Paris, 1999). Cité par PECQUEUR, B. *Op.cit.*, p 38.

² BOURKACHE, F. «*Les implications du management territorial sur la gestion des collectivités locales. Etude de cas: Commune de Ouaguenoun*». Mémoire de Magistère en Sciences Economiques. UMMTO, pp.4-5.

Ces caractéristiques propres qui délimitent un territoire dans sa singularité sont en gros de deux ordres : physio-économique d'une part, et socio-culturel d'autre part. Sur le plan physio-économique, un territoire se distingue d'un autre essentiellement par la nature et la quantité de ressources qui s'y trouvent. Ces dernières peuvent soit provenir du milieu naturel, soit être le résultat d'une création, recreation des hommes. Sur le plan socio-culturel, un territoire se définit d'abord par la collectivité ou la communauté humaine qui y vit. Cette collectivité humaine elle-même se spécifie par son histoire, son vécu, sa manière et sa culture¹.

Selon BERNARD PECQUEUR : *«Le territoire se définit comme une portion finie de l'espace terrestre, appropriée par ses habitants : c'est-à-dire une aire de développement, d'aménagement et de gestion, de taille variable, un échelon et cadre de vie, où la responsabilisation des acteurs locaux est susceptible de fournir en articulation avec autres protagonistes, une réponse aux besoins et aux aspirations de leurs concitoyens»*.²

Le territoire est une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes et de leur histoire.³

Ces appropriations peuvent être expliquées comme suit :⁴

- **Une appropriation économique** : c'est de valoriser le territoire d'une manière économique ;
- **Une appropriation idéologique** : c'est d'approprier le territoire par son idéologie (*ses idées*) ;
- **Une appropriation politique** : chaque territoire va se conduire par des communes.

1.2.3. Les dimensions principales d'un territoire

Tout projet nécessite au préalable une analyse du territoire ce que l'on appelle en géographie un diagnostic territorial. Ce dernier doit comporter des éléments tels que la mémoire et l'histoire du territoire, dont on trouve deux périmètres essentiels qui sont la temporalité c'est-à-dire le territoire est daté, et la construction historique qui veut dire que tout territoire possède sa longue histoire. Sélectionner les éléments constitutifs, identifier les différentes opportunités et potentialités mais aussi anticiper l'avenir. Un diagnostic ne doit pas

¹ BOURKACHE, F. *Op.cit.* pp.4-5.

² PECQUEUR, B. *Op.cit.*, p.36.

³ BOUGUERMOUH, A. «*Développement Local*». Cours de master 2, 2018.

⁴ *Idem.*

faire état seulement des oppositions sur un territoire, mais de tenir compte de la dimension économique, institutionnelle, communautaire et sociale : ¹

- La dimension économique renvoie à la nature viable ou non des activités mises en place ou susceptibles d'exister ;
- La dimension institutionnelle représente l'ensemble des mécanismes qui permettent d'impulser, de décider ou de gérer des stratégies associant les acteurs locaux ;
- La dimension communautaire renvoie à la capacité des associations ou des organisations à but non lucratif de prendre en charge des besoins non satisfaits. Cette dimension est la plus difficile à analyser (la communauté locale);
- La dimension sociale renvoie à la définition de l'appropriation : c'est l'espace qui se réserve par une communauté pour l'aménager en fonction de ses besoins.

1.2.4. Les caractéristiques d'un territoire

Colletis et Pecqueur (1993) estiment que le territoire est caractérisé par trois formes de proximité : spatiale ou géographique, organisationnelle et institutionnelle. Le concept de proximité qu'ils explicitent renvoie à l'hypothèse de base d'une séparation économique ou géographique, entre agents (*individuels ou collectifs*), et donc à leur éloignement plus en moins fort. Il s'inscrit dans une conception de la réalité économique et socioculturelle essentiellement relationnelle, le lien social rapprochant et/ou éloignant les agents détenteurs de ressources différentes dans la résolution d'un problème économique. Ces proximités représentent un énorme potentiel pour un territoire en quête de dynamisme. ²

Les auteurs Gilly et Torres (2000), dans leur contribution, définissent le territoire comme étant le résultat de la combinaison des trois proximités précédentes. La proximité géographique traite de la séparation des acteurs et des activités dans l'espace. La proximité organisationnelle concerne les interactions entre acteurs mobilisant des actifs complémentaires au sein d'une même organisation ou entre organisations (*grand groupe, réseaux, etc.*). Elle se construit sur une proximité institutionnelle s'appuyant sur l'adhésion des acteurs à des règles d'action. Elle désigne les logiques de similitudes ou d'appartenance. ³

Enfin, la proximité institutionnelle s'inscrit dans un rapport contradictoire de pouvoirs par exemple entre employeurs et employés, acteurs privés et acteurs publics, entre firmes etc.

¹ NOCENT, E. «*Le développement local*». GREFFE, X. Édition de l'Aube/datar, Bibliothèques des territoires. Gémenos, 2002, p.201.

² GERARD, A. Et KOKOU, D. «*Acteurs territoriaux, identités et capacités entrepreneuriales- Territoire et entrepreneuriat*». L'Harmattan, Collection Economie Plurielle dirigée par PANHUYS, Henry. pp. 55-199.

³ *Idem.*

il définit l'adhésion des acteurs à des représentations, des règles d'actions et des modèles de pensée communs. Ceci conduit à la forme de développement de spécification.¹

La gouvernance territoriale est collective vise à intégrer les ressources et les compétences dans un projet de développement commun à long terme et repose sur un compromis entre les stratégies des acteurs privés et la volonté des institutions publiques.²

1.3. Les ressources territoriales

Plus récemment, certains géographes et certains économistes ont été amenés à considérer que l'ensemble des ressources contenues dans un territoire, qu'elles soient d'ordre matériel ou immatériel, fonctionnel ou symbolique, naturel ou culturel, sont assimilables à un «*panier de biens et de services*». En particulier contribuant à l'identité de ce territoire, à son attractivité et aux capacités qu'il possède pour alimenter des formes de développement économiques spécifiques renouvelées.³

L'approche par la ressource territoriale entend, elle aussi, mettre en évidence les interactions systémiques existant entre les différents éléments concourant au développement local. Elle se différencie cependant des autres approches dans la mesure où elle insiste davantage sur le caractère parfois potentiel, voire dormant de certaines ressources territoriales ainsi que sur les conditions sociales que permettraient leur activation ou leur réactivation dans une perspective de développement économique. Fréquemment adoptée désormais, elle se trouve fortement présente dans les analyses actuelles de la DATAR.⁴

1.3.1. Les définitions de la conception ressource territoriale

Il est nécessaire de noter que la conception de la ressource en économie des territoires, s'est complètement renouvelée à partir des années 1990, sous l'impulsion de l'économie territoriale, pensée en termes de constructions, de spécificités et d'ancrages.

Longtemps, le cloisonnement entre géographie physique et géographie humaine traduit la définition de la ressource à sa dimension naturelle. Pour Vergnolle Mainar (2006) ces ressources naturelles sont considérées comme une source de richesses et sont alors abordées sous l'angle de leur exploitation, celles-ci ont nourri un discours déterministe qui soutenait que la richesse d'un territoire se mesurait à l'étendue des ressources de son sol et sous-sol. Plus le territoire est vaste, plus les richesses sont importantes et variées et plus le territoire est considéré comme puissant.

¹ GERARD, A. Et KOKOU, D. *Op. cit.*

² *Idem.*

³ PECQUEUR, B. *Op. cit.* p.37.

⁴ DATAR. Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale. On se réfère ici aux travaux réalisés dans le cadre du programme (*Territoire 2040*) de délégation.

En sciences économiques et sociales, les ressources sont celles qui ont un prix sur le marché et leur importance est étroitement corrélée à leur valeur. Selon les différents courants de pensée, on retient le travail, le capital et les matières comme les ressources principales du territoire. Peu à peu, la conception de la ressource s'élargit, le caractère marchand n'est plus le seul critère à être retenu pour la définir. Ces biens collectifs sans valeur marchande apparente, retiennent l'attention des acteurs, en concomitance avec les nouvelles préoccupations de la société.¹

La notion d'une ressource a été développée par les géographes et les économistes travaillant sur le développement. Dès 1980, dans le quatrième chapitre de son ouvrage dénommé *«Ressources et pouvoir»*, Claude Raffestin explique que les différentes matières naturelles ne deviennent ressources que lorsque les hommes leur attribuent des propriétés.

Pour les spécialistes du développement local : *«la notion de ressource renvoie à des facteurs de compétitivité immatériels, expliquant le développement de certains territoires : la coordination des acteurs favorise la coopération, l'innovation, la flexibilité et la réactivité permettant aux entreprises de s'adapter sans cesse au marché»*.²

Les chercheurs du laboratoire *«Territoire»* de l'Institut de Géographe Alpine, ont amené Pecqueur et Hervé Gumuchian à développer la notion d'une ressource territoriale. Ils la définissent comme *«Une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce, dans une optique de développement»*.³

1.3.2. La classification des ressources territoriales

Une ressource territoriale se déploie, se transforme quelquefois régresse pour redevenir un potentiel latent qui n'attend qu'à être réactivé par de nouvelles valeurs ou de nouveaux usages que la société décide de lui assigner.

Ces ressources peuvent être classifiées selon plusieurs critères tels que : la position, la constructibilité, le sens et la temporalité, ainsi que la nature, parmi lesquelles on peut distinguer :⁴

1.3.2.1. Les ressources endogènes

Ce sont des ressources qui s'émergent du territoire lui-même, à titre d'exemple on cite les ressources patrimoniales.

¹ HADJOU, L. *«Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales»*, Développement durable et territoire, Varia (2004-2010), mis en ligne le 07 juillet 2009.

² BENKO, G et LIPIETZ, A. (1992), (2000) ; GILLY, J-P et TORRE, A. (2000) ; PECQUEUR, B et ZIMMERMAN, J-B. (2004).

³ univ-lyon2.fr. (*La notion de Ressource Territoriale*), thèses disponible en ligne.

⁴ BOUGUERMOUH, A. *«Le développement local»*. Cours de master 2, 2018.

Le patrimoine est considéré comme une ressource qui prend son sens dans les synergies qui se créent à l'échelle territoriale.¹

1.3.2.2. Les ressources exogènes

Ce sont des ressources qui se trouvent à l'extérieur d'un territoire donné, et peuvent devenir des ressources endogènes (*Exemple : importer du lait et le transformer*).²

1.3.2.3. Les ressources génériques

Les ressources génériques se définissent par le fait que leur valeur ou leur potentiel sont indépendants et leur participation à un quelconque processus de production, sont ainsi totalement transférables, leur valeur est une valeur d'échange. Le lieu de cet échange est le marché, son prix est le critère d'appréciation de leur valeur d'échange, laquelle est déterminée par une offre ou une demande à caractère quantitatif. En d'autres termes, un facteur générique est indépendant du 'génie du lieu' où il produit, (*Exemples : l'eau, matières minérales, etc.*).³

1.3.2.4. Les ressources spécifiques

Les ressources spécifiques n'existent qu'à l'état virtuel, et ne peuvent en aucun cas être transférables. Ces ressources naissent de processus interactifs et sont alors engendrées dans leur configuration. Elles constituent l'expression du processus cognitif qui est engagé lorsque des acteurs ayant des compétences différentes produisent des connaissances nouvelles par la mise en commun de ces dernières. Lorsque les connaissances et les savoirs hétérogènes sont combinés, de nouvelles connaissances sont produites, qui peuvent, à leur tour, participer des nouvelles configurations.⁴

La création de technologie est ainsi le résultat d'un processus caractérisé par l'émergence de ressources spécifiques, issues d'une dynamique cognitive synonyme d'un apprentissage interactif.⁵

1.3.2.5. Les ressources tangibles

Les ressources tangibles sont des ressources quantifiables et constituées des ressources matérielles, humaines et financières.⁶

1.3.2.6. Les ressources intangibles

Les ressources intangibles sont des ressources plus diffuses du fait de leur nature immatérielle, mais constituent une richesse pour le territoire.⁷

¹ BOUGUERMOUH, A. *Op.cit.*

² *Idem.*

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

⁵ *Idem.*

⁶ *Idem.*

⁷ *Idem.*

D'une manière générale, les ressources tiennent une place fondamentale dans le processus de construction de territoire. Leur révélation, valorisation et spécification par les coordinations des acteurs conditionne l'émergence des territoires. Pour Jacques Lévy et M. Lussaut (2003), la ressource est «*Une réalité entrant dans un processus de production et incorporée dans le résultat de celui-ci*», soit un moyen qui sert à satisfaire les besoins et à créer de la richesse. En d'autres termes, la ressource territoriale représente une composante cruciale pour le développement local.

1.4. Les acteurs du développement local

Le développement local n'est ni une panacée, ni une hérésie mais plus simplement une possibilité d'action liée à la capacité des acteurs locaux de s'approprier des modèles de développement en y exerçant leur propre stratégie. L'idée du développement local trouve sa pertinence dans l'équilibre ou plus exactement dans la traduction des contraintes du «*Global*» par le «*Local*». ¹

Le développement local n'est pas un processus de fermeture sur soi dans un environnement d'ouverture et de mondialité, signifiant la participation de tous les intervenants et les individus quels que soit leurs niveaux matériel et/ ou moral. ²

Le développement local correspond à un ensemble d'initiatives engagées par divers acteurs dont les objectifs peuvent être différents, voire contradictoires. ³

La notion d'acteur est souvent évoquée par les géographes de toutes appartenances, est posée comme une évidence première : les acteurs institutionnels, les acteurs politiques, économiques, associatifs et les habitants. ⁴

Elle a d'abord, pour vocation d'enrichir voire de renouveler la réflexion dans le champ de l'aménagement, de l'environnement et du développement. ⁵

Le concept d'acteur prend tout son sens : de l'intention à l'action territoriale se construit un cheminement parfois incertain, mais qui s'appuie dans tous les cas sur un objet médiateur fort. Ce dernier produit, légitime, construit ou déconstruit le territoire et, quoiqu'il soit, occupe toujours une place centrale dans l'analyse que l'on fait de l'espace géographique. ⁶

¹ BACHELARD, P. «*Les acteurs du développement local*». Edition, L'Harmattan, pp.178-179.

² MAKNI, J. «*Entrepreneuriat et Développement Local*». Editions Universitaires Européennes, p.114.

³ GOUTTEBEL, J-Y. *Op.cit.*, p.100.

⁴ GUMUCHIAN, H. GRASSET, E. LAJARGE, R. Et ROUX, E. «*Les Acteurs, ces Oubliés du Territoire*». Edition, ECONOMICA, 2003. Diffusion, 49, rue Héricat-75015 Paris, pp.2-5.

⁵ *Idem.*

⁶ *Idem.*

Des individus et des groupes entrent sur la scène locale. Ils deviennent au présent, porteurs de l'identité collective et ramènent au présent la conscience d'appartenir à une histoire commune. Mais en même temps, d'autres voies de développement de la société locale agissant sur les représentations courantes et les idées reçues.

A travers l'action, l'acteur transforme durablement la logique du système d'alliance et d'opposition, se constitue autour du mode de gestion des acquis économique et social.

D'autre part les acteurs se positionnent différemment dans le système, ils montrent des compétences qui débordent leurs savoirs professionnels et constituent de nouveaux réseaux d'action collective.

D'après ce que nous avons déjà cité, la réussite du développement nécessite la collaboration de tous les opérateurs et les intervenants au niveau local et la mobilisation de toutes énergies. Pour cela trois groupes d'acteurs peuvent être distingués :

Des acteurs publics, des acteurs privés et des autres acteurs ;

1.4.1. Les acteurs publics

Il y a plusieurs types d'acteurs qui interviennent dans le projet du développement local, on distingue essentiellement :

1.4.1.1. Les collectivités locales

Ce sont les autorités locales (*mairies, communes et wilayas, etc.*) qui caractérisent le niveau local. Ce sont les pouvoirs politiques, administratifs responsables devant la population qui peuvent lever les taxes et initier des actions originales à côté des actions traditionnelles au profit de leur population. C'est une caractéristique qui peut se transformer en véritable levier de développement grâce à l'accomplissement de leurs tâches socio-économique quotidiennes et à leurs réflexions en matière de stratégie future.¹

1.4.1.2. L'Etat

Il s'agit des organes centraux des pouvoirs publics notamment le gouvernement. A noter que l'Etat, acteur du développement local, dans le contexte actuel marqué par la mondialisation qu'est appelée à assumer le rôle de maillon intermédiaire entre le niveau supranational, par l'intégration dans un bloc solide capable d'affronter la rude concurrence gênée par ce nouveau contexte, et le niveau infranational à travers la promotion du développement local et l'adaptation des conditions locales aux exigences de la globalisation.

¹ MAKNI, J. *Op. cit.*, p.122.

1.4.1.3. La communauté locale

La communauté locale recouvre plusieurs notions qui dépendent de facteurs divers, géographiques, historiques, culturels, administratifs, économiques et sociaux. Elle peut être définie comme étant un regroupement organisé sur un territoire naturellement et historiquement constitué. Elle englobe des valeurs, des personnes, des institutions, des entreprises, des activités et des ressources.¹

Le territoire forme une zone dans laquelle les travailleurs peuvent changer d'emplois sans déménager. La communauté locale est ainsi capable de générer ses propres objectifs ou projets et de définir par rapport aux cadres, régional, national et aux autres communautés.

1.4.2. Les acteurs privés

Les acteurs privés concernent les entreprises, le secteur bancaire, les organismes professionnels, les associations culturelles etc.

A ce niveau, les PME (*Petites et Moyennes Entreprises*) représentent la pierre angulaire en égard à leur taux de survie plus intéressants. Elles génèrent beaucoup d'emplois et elles sont responsables de la création de la grande majorité des emplois dans l'activité économique. Les PME représentent l'unité de production génératrice de fortes valeurs ajoutées et de travail très capitalistique.²

1.4.3. Les autres acteurs

Qui sont notamment :

- Organisations Non Gouvernementales (*ONG*) : ce sont multipliées et diversifiées pour devenir pour certaines d'entre elles de grandes organisations transnationales et disposant d'une véritable capacité d'action. Une partie croissante d'entre elles s'occupent de développement local ;
- Organisations multinationales : agences des nations unies, banque mondiale ;
- Coopération décentralisée, qui commence à être un moyen privilégié le transfert de connaissances, de moyens et de compétences.

En fait, le développement local exige la participation efficace et dynamique de tous les citoyens et la mobilisation d'un ensemble d'outils.

1.5. Les innovations sociales

Bien que leur définition ne soit pas stabilisée, on considère en règle générale que les innovations sociales concernent l'émergence de nouvelles modalités de coordination de relation entre les acteurs sociaux afin de répondre à des attentes sociales.

¹ MAKNI, J. *Op. cit.*, pp. 129-122.

² *Idem.*

Ces innovations constituent des alternatives aux mécanismes de coordination marchands, lorsque ceux-ci ne satisfont pas ou plus certains besoins liés au bien-être des populations. Dans cette perspective, la nécessité d'alternatives est liée aussi bien aux défaillances de marché que les économistes analysent depuis le XIX^e siècle, qu'au processus de désengagement de l'Etat.

Si elle a récemment acquis une meilleure visibilité, l'innovation sociale est un concept ancien et est devenu un enjeu au fur et à mesure qu'elle se distinguait de l'innovation technologique. L'innovation est alors reconnue comme étant à la fois mécanisme économique, un processus technique et un phénomène social.

1.5.1. Les définitions des innovations sociales

Il n'existe pas de définition officielle partagée par l'ensemble des acteurs de l'innovation sociale. Nous présenterons donc, sans viser l'exhaustivité quelques définitions :

*«Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transmettre un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles. En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement».*¹

L'innovation sociale peut prendre des formes variées qui ne partagent pas de caractéristiques communes, novatrices dans l'abordage des problèmes sociaux (*définition du problème, identification des causes et des solutions*), elles sont aussi novatrices dans la mise en œuvre des processus de changement, du fait qu'elles incorporent de nouveaux produits et services, de nouvelles pratiques et de nouvelles formes d'évaluation.²

Au regard de ces définitions, nous retiendrons que l'innovation sociale peut être appréciée selon quatre principes :

- Une réponse à des besoins sociaux non résolus par l'Etat ou par le marché (*formation, éducation, développement, etc.*) ;

¹ Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) : est organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement «*les innovations et les transformations sociales*». Article disponible en ligne.

² Editeur : L'Harmattan ; Collection : L'Esprit Economique. (2013).

- Une dimension collective (*diversité des acteurs impliqués tels que : l'individu, l'Etat, les entreprises à but non lucratif, collectivités locales, société civile, etc.*), le modèle de gouvernance multipartite prenante et la constitution de réseaux ;
- L'émergence d'une nouvelle gouvernance partenariale ;
- L'ancrage territorial.

1.5.2. Les Axes des Innovations Sociales

Les chercheurs du centre de recherche sur les innovations sociales (*CRISES*) étudient ces dernières à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie ainsi le travail et l'emploi.¹

1.5.2.1. Axe innovations sociales et territoire

Les chercheurs de l'axe territoire s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines.

Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territoires, les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales, les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernances territoriales.²

1.5.2.2. Axe innovations sociales et conditions de vie

Les chercheurs de cet axe s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.³

1.5.2.3. Axe innovations sociales, travail et emploi

Les membres de l'axe travail et emploi centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir.⁴

Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques

¹ www.crisis.uqam.ca. Consulté le 05/12/2018 à 16h30.

² *Idem.*

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.¹

De ce fait, le développement local est quelque chose d'assez difficile à circonscrire, il s'agit plutôt d'une nébuleuse c'est-à-dire il y a autant d'expériences différentes que de sites, et les choses sont très évolutives d'une situation à l'autre.

Ainsi, on ne met pas en œuvre nécessairement les mêmes outils, on ne trouve pas les mêmes solutions et les mêmes moyens de faire, sont radicalement différents. C'est pourquoi on ne peut asseoir un discours unifié, totalement formé et construit sur ce développement dit local. En revanche, on peut trouver un certain nombre de troncs communs qui permettent de comprendre ce qu'il peut être, sur quoi il repose et comment il peut se mettre en place.²

Pour cela, on peut dire que l'innovation sociale est l'un des fondements essentiels du développement local, et elle est considérée comme étant un axe transversal que tous les acteurs au service du développement des territoires doivent partager : entreprises, pôles de recherche, usagers, etc. Cette coopération entre acteurs pluriels, et la gouvernance institutionnelle ainsi que le management territorial de l'innovation, sont au cœur du sujet.

L'innovation sociale donc, s'appuie sur des dynamiques participatives, mais il ne suffit pas d'associer ces acteurs pour que ça marche, il faut les mettre en scène à travers la réalisation des projets qui ont un impact positif et mesuré, direct ou indirect sur le développement économique d'un territoire afin de répondre aux défis sociaux et même économiques.

Pour conclure, le développement local prend en compte dans leurs interactions les différents aspects de la vie collective à côté des logiques sectorielles habituellement pratiquées sur le territoire qui est vu comme un construit social résultant d'un processus de coordination des acteurs, ainsi que d'une construction et valorisation des ressources territoriales (*humaines, naturelles et économiques*), dont le but est de réaliser un projet commun pour résoudre un problème productif inédit, et pour faire face aux contraintes externes.

¹ www.crisis.uqam.ca.

² *Idem.*

Section 2 : La démarche du développement local et son apport avec la décentralisation

Après avoir souligné la complémentarité nécessaire entre les fondements essentiels du développement local. Il convient de noter d'autres déterminants (*composantes, caractéristiques, enjeux, etc.*).

Notons que, la décentralisation représente une logique réelle sur laquelle le développement local s'appuie, et recouvre une grande diversité de démarches et de méthodes.

2.1. Les composantes du développement local

Il faut retenir que le développement local est avant tout une démarche à la fois stratégique et pédagogique : globale et transversale, territoriale, partenariale et avant tout prospective : ¹

- Globale et transversale, prenant en compte dans leurs interactions les différents aspects de la vie collective, à côté des logiques sectorielles, thématiques habituellement pratiquées ;
- Territoriale, fondée sur des ancrages locaux vivants aux délimitations variables selon les problèmes à traiter et les actions à conduire, à la fois assez vastes et cohérents pour peser sur les évolutions et les décisions les concernant, assez rapprochés pour jouer les ressorts des appartenances et des solidarités vécues ;
- Partenariale, en associant des acteurs et des réseaux aux positions et aux fonctions différentes mais complémentaires, en conjuguant les orientations et les équilibres définis par les instances supérieures, les aspirations et les demandes des groupes locaux par la conduite d'un processus allant diagnostic au contrat et à l'évaluation ;
- Prospective avant tout, car fédérée par un projet élaboré en concertation, qui donne sens et cohérence à l'ensemble qui anime une démarche alliant le souhaitable, le possible et le prioritaire.

2.2. Comment faire du développement local ?

Une méthode ?

Il y a des méthodes et surtout des adoptions des méthodes aux circonstances et aux caractéristiques de chacun des territoires. A l'origine, il faut bien sûr un projet, ou au moins son idée. Quand il n'y a pas de projet et de méthode pour élaborer ce dernier, alors il ne se passe pas grand-chose. C'est une banalité, mais elle est importante à dire : ²

Les chinois ont formulé pour cela : quand on n'a ni pont, ni bateau, à quoi bon songer traverser la rivière. Ainsi, quand on n'a ni discours ni méthode pour y parvenir, il est sans

¹ HOUÉE, P. *Op.cit.*, pp.107-108.

² CHAMBE, A. «*Les ressources du développement local*». Disponible sur le site: <http://www.adp.asso.fr>

doute vain d'entreprendre. Ceci posé le chainage des opérations à entreprendre est désormais classique.

- **Un diagnostic de territoire :** par diagnostic, on entend comprendre les situations et leurs causes, il faut souvent se débarrasser d'idées préconçues. De même quand on demande aux personnes impliquées sur le territoire de s'exprimer sur leur estimation de la situation et de ses techniques d'observation éprouvées, quantitatives et qualitatives, qui peuvent être mises en œuvre n'importe où, même si tous les territoires ne disposent pas du même niveau de moyens.¹
- **L'élaboration d'un projet :** ce n'est pas toujours très simple et ce d'autant moins qu'on est nombreux. Dans le même temps, nombreux dès le départ, impliquer l'ensemble des partenaires concernés, c'est aussi se donner des chances supplémentaires d'aboutir et de se mettre d'accord à la fin. Pour cette phase d'élaboration, il n'y pas de technique uniforme, il faut à chaque fois l'élaborer en situation, en fonction des partenaires et de leur sensibilité. C'est aussi le moyen de définir des remèdes qui soient crédibles, c'est-à-dire, au-delà de leur simple faisabilité technique ou financière, qui soient acceptables par les partenaires.²
- **L'appropriation, l'acceptation du projet :** le projet global aura des chances de se mettre véritablement en place si tout le monde se l'est approprié. La phase d'imprégnation, d'intégration, d'acceptation du projet, qui va se heurter à certains intérêts particuliers, est extrêmement importante. Selon la manière dont on s'y prend pour l'élaborer, on arrivera à une acceptation plus au moins profonde du projet par les partenaires.³
- **L'animation du projet :** cela signifie qu'il faut trouver des équipes techniques et des gens qui vont accepter de porter techniquement, administrativement et financièrement ce projet⁴.
- **L'évaluation du projet :** il faut également des outils pour évaluer les projets. Cet aspect, pourtant essentiel. On se dote d'assez peu de moyens pour suivre en continu l'avancement du projet, pour voir s'il fonctionne bien ou pas, pour repérer quels sont les points sur lesquels il est en train d'achopper et éventuellement mettre en place rapidement des mécanismes correctifs.⁵

La question des financements :

Sur la question des financements, le montage contractuel est la forme la plus répandue dans les pays développés. L'Etat a développé un certain nombre d'outils sous forme

¹ CHAMBE, A. *Op, cit.*

² *Idem.*

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

⁵ *Idem.*

contractuelle ou conventionnelle : les contrats de plan entre l'Etat et la région qui associent deux grands partenaires de l'aménagement des territoires, et visent des cibles un peu privilégiées de développement ou d'équipement. Il y a aussi les contrats de terroirs, les programmes d'intérêts communautaires, les projets d'agglomération, plus récemment des formes d'appel à projet, assis sur les orientations de politique de développement et d'aménagement du territoire, initiées par les grands acteurs comme la DATAR où les régions se sont développées.¹

Les mécanismes sont mis en place mais leur bon fonctionnement n'est jamais gagné d'avance, parce qu'à chaque fois, il faut réinvestir le montage financier qui va être mis à l'intérieur d'une boîte qui va s'appeler «*contrat de ...*». C'est un travail de recherche de financement, de négociation, tout à fait classique. La distinction entre pays dits développés et pays dits en voie de développement est assez artificielle. Les choses sont peut-être plus transparentes, plus balisées d'un côté, mais les problèmes et les mécanismes sont les mêmes partout.²

2.3. Les caractéristiques du développement local

Le développement local peut être caractérisé par deux types de caractéristiques, On distingue des caractéristiques générales et des caractéristiques spécifiques ;

2.3.1. Les caractéristiques générales

- **Le développement local comporte une dimension territoriale :** il est à la fois économique, social et culturel. La reconstitution d'un tissu ne peut se faire en l'absence d'une dimension culturelle d'un projet mobilisant les ressources locales et s'appuyant sur des savoir-faire, des traditions et des expériences. Et ce projet ne peut avoir de vitalité s'il ne traite pas clairement des activités économiques ;³
- **La relativité de ses bases territoriales :** le développement local met en cause des territoires dont la taille et le statut n'ont aucune raison de coïncider à priori. Les espaces sur lesquels peuvent s'édifier des projets de développement local sont à priori des espaces vécus, ceux que l'on parcourt et que l'on sillonne dans le cadre de la vie courante, des espaces que l'on pense, c'est-à-dire où l'on peut associer une identité culturelle et une originalité économique. Ils peuvent ou non correspondre à des entités publiques existantes,

¹ CHAMBE, A. *Op, cit.*

² *Idem.*

³ GREFFE, X. *Op, cit*, pp.153-155.

et quel que soit le nom utilisé : commune, pays, quartiers, ce sont des espaces où la contiguïté peut déboucher sur une solidarité ¹;

- **La diversité de ses partenaires :** le développement local implique que soient associés à la détermination des projets tous ceux qui participent à la vie économique et sociale. Le problème n'est pas ici d'établir des listes de partenaires du développement local, ce qui serait d'ailleurs contraire à son esprit. On peut néanmoins dire que les partenaires «*naturels*» du développement local sont les élus, les travailleurs, les chambres consulaires, les associations d'animations et de développement, les comités d'expansion économique et de leurs antennes locales et les comités locaux de l'emploi, etc. le problème vient plutôt de leurs modalités d'association ²;
- **Le rôle de la capacité d'entreprise locale :** de nombreux observateurs du développement local ont insisté sur l'importance que présentent ici les capacités d'entreprises locales³.

Le développement local tranche avec les politiques traditionnelles de la croissance en ce qu'il porte l'accent sur des données endogènes. De son côté la capacité locale d'entreprise présente deux aspects : ⁴

- Elle renvoie au potentiel que représentent les PME quant à la résorption des problèmes d'emploi et à l'aménagement du territoire ;
- Sa dépendance à l'égard des problèmes de formation et d'information: la réussite d'une politique de développement local dépendra donc en grande partie de la rapidité avec laquelle l'information et la formation pourront être assurées sur les territoires en cause, venant alors consolider le facteur initial de la capacité d'entreprise;
- Ses modalités d'animation : le développement local traite un autre thème qui réside dans la fonction d'animation économique et sociale que doivent exercer les pouvoirs publics locaux. Leur responsabilité dans ce processus est grande car ce sont souvent eux qui auront à cristalliser des projets, et à définir les moyens ou les relais financiers nécessaires. Cet exercice d'animation est différent de ce qui ont déjà été réalisés ou qui pourraient l'être à l'avenir, telle la gestion communale ou la planification, et la stratégie participative.

2.3.2. Les caractéristiques spécifiques du développement local

Le développement local à la fois endogène et durable n'exclut pas qu'il n'existe pas d'aide venant «*d'en haut*».

¹ GREFFE, X. *Op. cit.*, pp.153-155.

² *Idem.*

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

Le milieu laissé à lui-même est généralement incapable de lutter contre le processus de dévitalisation et de s'engager sur la voie du développement. Ce qui exige une combinaison des deux niveaux «*Local et Supérieur*».¹

Le premier mobilise les populations, stimule les idées innovantes, élabore des projets, met en valeur des ressources disponibles et rehausse la volonté et les capacités d'agir. Tandis que le niveau supérieur sur le plan macro-économique procure des aides en matière d'investissement structurant, de formation, de financement, de support technique et d'un pouvoir décentralisé.²

Le développement local apparaît donc comme le lieu de rencontre entre ce qui vient de la base et ce qui provient des paliers supérieurs.

2.4. La décentralisation : La base de la construction du développement local

La décentralisation est une notion qui a été approchée par plusieurs disciplines. Cette notion est à la fois administrative, économique, politique et juridique. Cependant, sa définition ne change pas trop d'une discipline à une autre. Elle est généralement définie comme étant un transfert de compétences de l'échelon central aux collectivités territoriales qui leur permettent de prendre des décisions et d'exercer leurs compétences au niveau local³.

La décentralisation est vue différemment d'un pays à un autre et d'un auteur à un autre. A titre d'exemple, la décentralisation selon la charte algérienne n'exprime nullement l'autonomie des collectivités territoriales. Elle est perçue comme une délégation des responsabilités des initiatives. Toutefois la collectivité territoriale doit conformer ses initiatives aux objectifs fixés par le centre⁴.

La décentralisation consiste aussi un transfert de pouvoirs d'un Etat central vers des personnes morales de droit public distinct de lui (*Institution publique, locale, économique, administrative et sociale*). En d'autres termes elle est considérée comme un système d'administration dans lequel le pouvoir de décision est exercé.⁵

La décentralisation également, un processus d'aménagement de l'Etat unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'Etat par lui-même vers les entités

¹ MAKNI, J. *Op.cit.*, p 124-125.

² *Idem*.

³ BEN AMARA-SAIT, K. «*Contribution à l'étude de l'efficacité et l'équité de l'action sociale des collectivités territoriales algériennes: Application aux collectivités territoriales de la wilaya de Tizi-Ouzou*». Mémoire de Magistère en Sciences Economiques. 2009. (Fichier PDF). UMMTO.

⁴ MOULLA, K. «*Essai d'analyse du potentiel fiscal des communes dans la promotion du développement local: cas des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou*», 2008. Mémoire de Magistère en Sciences Economiques. UMMTO.

⁵ AKNINE, R. «*territoire et territorialités*», 2018. Cours du module en master 2.

locales. On distingue alors deux types essentiels : la décentralisation territoriale et la décentralisation fonctionnelle ;

- La décentralisation territoriale : les autorités décentralisées sont les collectivités territoriales ou locales (*communes et wilayas*) qui jouissent de la personnalité morale, de moyens et de compétences propres, donc d'une certaine autonomie locale. Celle-ci s'exerce sous le contrôle de l'Etat ;
- La décentralisation fonctionnelle ou technique : les entités décentralisées sont des établissements publics chargés de gérer un service public (*universités, hôpitaux publics, musées nationaux*). Ils bénéficient de la personnalité morale et de moyens propres, mais ne disposent que d'une compétence d'attribution qui correspond à l'objet même du service public qui leur est transféré.

La décentralisation est un moyen pour les populations de prendre la parole sur les questions de gestion publique et en premier lieu l'instauration d'élections. Cette dernière répond à deux types de justifications, touchant d'abord à la réforme de l'action et des finances publiques pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la fourniture et du financement des services et des biens publics.

Elle a aussi pour objectif de rapprocher les institutions publiques des populations pour procurer à ces dernières des réponses plus immédiates à leurs attentes mais également un moyen de les rendre ainsi plus facilement comptables de leur gestion. Dans un tel contexte, si ces deux justifications peuvent raisonnablement être remplies, on pourra affirmer que le développement local est non seulement une réponse mais aussi un produit, un objectif de la décentralisation¹.

De façon assez naturelle aujourd'hui s'est installée l'évidence d'une relation transitive entre décentralisation et développement local, comme si l'une engendrait l'autre, qui trouverait en elle l'instrument logique de sa réalisation. Alors il est utile de revenir sur la genèse d'une relation complexe entre deux notions qui loin d'être originellement complémentaires, sont installées dans une tension qui leur est consubstantielle, et aussi de partager la conviction que chaque situation exige sa propre grille de lecture.²

¹ AISSAOUI, N. BRIKA, S. «*Approche participative et développement local; Quelques Expériences sur les Zones Défavorisées et les Zones Enclavées*». Université L'Arbi Ben Mhidi –Oum El Bouaghi/Algérie, p.53. (Fichier PDF).

² *Idem*.

Entre décentralisation et développement local, il y va plus que d'un accommodement entre deux modes de gestion, l'un, redistributif de compétences centrales vers les périphéries de l'Etat, l'autre, participatif à la base des forces qui composent une communauté.¹

Au cours des dernières décennies, plusieurs pays se sont engagés dans des processus de décentralisation administrative et politique, avec un désengagement des Etats et une montée des dynamiques locales. Ce processus modifie le contexte de développement local et conduit à la recherche d'une articulation entre les projets du développement communal.

L'émergence de la décentralisation sur le plan institutionnel de collectivités territoriales, permet un meilleur suivi tant dans la démarche des projets, l'évaluation des besoins, la responsabilité, la gestion et le financement.

L'articulation entre développement territorial/local et décentralisation pourra se traduire par :

- La mise en place des systèmes d'information et d'aide à la décision pérenne et spécifiques aux services des élus et des autres acteurs des territoires ;
- Le renforcement des capacités des collectivités territoriales à exercer leurs différents mandats et compétences transférées ;
- La mise en place de fonds d'investissement au niveau national ou régional ;
- Et enfin, l'articulation entre les approches sectorielles et les processus de développement territorial.

Dans le cas où le pays n'aurait adopté de politique nationale de décentralisation, l'appui au développement local se fera à travers l'intermédiaire de comité d'octroi constitué de représentants de villages ou d'organisation de la société civile.

Aussi, il ressort que l'organisation d'une décentralisation administrative et l'adoption des textes législatifs afférents, ne suffisent pas pour une décentralisation effective. Pour passer d'une décentralisation formelle à une réelle, il faut encore conférer à la collectivité territoriale des pouvoirs et prérogatives concrètes dans les matières qui concernent les affaires locales.

De plus, elle peut générer des tensions entre l'Etat au travers de ses services déconcentrés, les élus locaux et leurs services. Cependant, les politiques de décentralisation sont récentes, et les textes d'application souvent incomplets. L'Etat n'y est pas toujours engagé. Les collectivités territoriales conscientes de leurs capacités embryonnaires de la faiblesse de leurs ressources propres, ne sont pas toujours actives, et cette insuffisance politique est un obstacle supplémentaire. Mais la décentralisation est un processus long,

¹ DEBERE, J-C. «*Décentralisation et développement local*». Afrique contemporaine 2007/ 1(N°221), p.45.

complexe, qui a besoin d'un double engagement et sans réserve des responsables politiques nationaux et locaux.¹

De ce fait, la décentralisation et le développement local représentent un processus de mobilisation des acteurs locaux pour la création et la distribution des richesses sur un territoire.

2.5. Les objectifs du développement local

Les actions de développement local peuvent être très différentes d'un espace à l'autre. Il n'y a pas de règle générale même si la problématique est commune. Dans certaines régions, le développement local visera la création d'emplois pour des salariés licenciés de l'industrie traditionnelle déclinante.²

Dans d'autres cas il s'agira d'objectifs à terme un peu plus éloignés qui seront visés, comme le renforcement de la spécificité d'un territoire pour que celui-ci attire de nouvelles entreprises dans sa spécialité. Les objectifs pourront être d'une nature plus sociale et moins économique, à titre d'exemple, la lutte contre la discrimination sur le marché du travail ou encore une action géographiquement plus ciblée en faveur de l'insertion et de l'emploi sur des quartiers en grande difficulté³. De plus, éradiquer la pauvreté et les inégalités dans des actions de proximité.

La finalité du développement local, est de faire en sorte que, les acteurs d'une communauté locale puissent procéder de façon participative à l'élaboration des plans locaux de développement en accord avec les grandes orientations du pays. Dans tous les cas, il convient de rechercher une mobilisation de l'ensemble des acteurs sur des objectifs communs.⁴

Au niveau macro-économique, le développement local permet de saisir ses contributions, où il ne peut que densifier les activités et ramener les ratios équilibres/utilisateurs dans des proportions plus convenables qu'il s'agisse des agglomérations ou des zones rurales. Ainsi diminuer le taux d'inflation en freinant le chômage, mais aussi favoriser l'éclosion des activités locales et cela en évitant toute tentation protectionniste étant considéré comme facteur de défense de l'équilibre extérieur (*encourager les exportations et diminuer le poids des importations*).⁵

¹ AISSAOUI, N et BRIKA, S. *Op.cit.*, p.53.

² GUOTTEBEL, J-Y. *Op. cit.*, p.101.

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

⁵ *Idem.*

Les principaux objectifs du développement local consisteront notamment à : ¹

- Mettre le territoire et sa population en état de se développer et de produire dans une optique de non-destruction du milieu par une politique écologique appropriée qui préserve la nature ;
- Favoriser les initiatives locales de création d'emplois en valorisant les personnes et en améliorant les compétences en les adaptant aux tâches exigées par le développement ;
- Et soutenir les entrepreneurs, les innovations et les initiatives personnelles locales de création d'emplois tout en consolidant l'environnement de production, de distribution et de déplacement.

2.6. Les limites du développement local

Il est important de souligner quelques risques du développement local au premier rang duquel le localisme. Sur le principe, il est en effet nécessaire de s'interroger sur la nature réelle et le poids des initiatives locales ainsi que sur leur articulation avec les politiques nationales, internationales (*Question de saupoudrage*).²

Il faut souligner aussi que le développement local ne peut constituer une réalité isolée et qu'il est réducteur de ne concevoir le développement qu'à travers le prisme local. Il faut demander comment ce développement peut cohabiter avec une insertion accélérée dans l'économie mondiale, comment il peut cohabiter et demeurer avec les déséquilibres macro-économiques et sociaux que connaissent les Etats.³

Au niveau de la démarche, les modalités d'application du développement local sont diverses et controversées. Une des plus grandes tendances qui remet en cause le fondement même du développement local est la non contextualisation des démarches.⁴

Seule une coopération dans le temps peut permettre une réelle prise en compte de ce contexte et c'est là un des avantages de la coopération décentralisée qui laisse le temps à la construction de projet, à la concertation et la compréhension de ce contexte.⁵

Nous pouvons dire que le développement local consiste à élaborer et mettre en œuvre des stratégies concentrées pour un développement intégré des territoires. Puisque le développement local est avant tout une démarche, on peut malgré l'absence de modèle, identifier différentes méthodes qui sont la plupart du temps combinées les unes avec les

¹ MAKNI, J. *Op. cit.*, pp.126-127.

² CHAMBE, A. *Op.cit.*, p.21.

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

⁵ *Idem.*

autres, et non isolées, pour un développement dynamique qui est l'un des objectifs affichés de la décentralisation.

De ce fait, il ne faut pas confondre les notions de décentralisation et de développement local. La notion de développement local est plus vaste puisqu'elle n'englobe pas seulement l'intérêt public mais également l'intérêt collectif (*public et privé*).

Conclusion

Les idées développées dans le cadre de ce chapitre nous mènent à conclure que : le développement local vise à recréer un espace structuré par des pôles, relativement autonomes, capable de négocier avec l'extérieur. L'objectif du développement est de créer ou de faire exister à nouveau, un partenaire avec les atouts de négociation dans le jeu économique, social et culturel de la société globale.

Plus qu'un simple concept, le développement local est un idéal, il porte la promesse d'un modèle alternatif de développement, d'une solution de rechange au développement inégal et à la croissance tributaire de forces extérieures.

Pour désigner ce modèle alternatif de développement on trouve aussi dans la littérature des termes comme développement endogène ou développement «*par le bas*» (*Démarche horizontale ou transversale*), par opposition au développement «*par le haut*» (*Démarche verticale*), et certains auteurs parlent de développement communautaire en mettant l'accent sur les initiatives populaires qui visent à apporter des solutions collectives et solidaires à un problème social ou à un besoin communautaire.

Tous ces termes expriment l'espoir d'un processus de développement puisse être amorcé par le milieu et débouche sur un dynamisme local reposant sur les initiatives et le savoir-faire des habitants et des entreprises du milieu.

De ce qui précède, il ressort que les fondements théoriques du développement local sont multiples, ils s'inscrivent dans les soucis de la réalisation optimale des fins d'efficacité et d'équité de l'action publique en général.

Ce dernier, basé sur l'activité économique, soit sur la production de biens et services pour la création de richesses locales, ce qui met l'accent sur les deux notions : processus d'enrichissement et sur la mobilisation des acteurs locaux, qui fait référence à l'initiative locale visant à répondre à des problèmes, qui ni la grande entreprise ni l'Etat, ne réussissent à répondre comme la conservation de certaines zones industrielles.

Cette mobilisation fait référence également dans le sens milieux innovateurs et de nouveaux districts industriels à la mobilisation des dynamiques locales mobilisées pour conquérir des marchés externes.

Enfin, pour qu'il y ait du développement local il faut référencier à la conception de décentralisation qui représente une alternative au système centralisé après son échec, et qui peut offrir au développement local un cadre approprié: dans un dépassement de l'espace de la communauté pour une adhésion à une rationalité plus large et plus réellement collective, avec l'avènement d'un jeu d'acteurs qui participent à la construction et au partage des bénéfices mais aussi des risques de l'ensemble des biens publics de la collectivité. L'essentiel est que la dialectique entre les deux, rencontre une réelle détermination de l'ensemble des forces qui, dans un pays y concourent.

La réussite de la décentralisation est fondamentale, pour le rôle que les collectivités territoriales peuvent jouer dans le développement local, et qui ne sont cependant pas les seuls acteurs du développement local.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

Introduction

Pour que le développement local puisse émerger, il faut qu'il soit une démarche volontaire et qu'il y ait un minimum de consensus entre les composantes politiques et économiques. D'autre part, un espace local n'existe qu'en fonction de la nature du projet qui lui est destiné, pour cela, l'avenir du développement local reste également soumis au changement d'attitude de l'Etat et des collectivités territoriales.

Alors le développement est devenu une obligation pesant sur les administrations centrales et locales. On admet de plus en plus que les autorités locales doivent prendre une part considérable aux activités de développement.

L'organisation administrative d'un pays n'est pas forcément unique. L'exécution des tâches d'intérêt général peut être en effet répartie entre l'Etat et les collectivités territoriales investies de la personnalité morale, et chargées de gérer des intérêts locaux.

Pour faire face au problème de cette organisation deux types de solutions sont offertes et qui sont nommées traditionnellement en premier lieu, «*centralisation*» et cela lorsqu'un système administratif est appelé à concentrer l'ensemble des tâches administratives du pays entre les mains d'un seul organe central, l'Etat, dont les agents sont disséminés sur tout le territoire national, et dans un second lieu, «*décentralisation*» à l'inverse de la première, le système administratif peut être considéré comme étant décentralisé lorsqu'il est reconnu à des collectivités territoriales une partie de pouvoir permettant de satisfaire librement à des besoins qui leur sont propres.

Les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de la vie publique. Leur droit s'est développé et singularisé à mesure que l'Etat leur a transféré de nouvelles responsabilités et les a organisées pour un fonctionnement plus démocratique.

En Algérie, les collectivités territoriales de l'Etat sont la commune et la wilaya. L'assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lien de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Il nous paraît enfin, important de savoir que les collectivités publiques (*l'Etat et les collectivités territoriales*) se coordonnent de manière à favoriser une utilisation des ressources disponibles en regroupant leurs équipements et, en favorisant les synergies en vue de réaliser un projet d'investissement dont les infrastructures publiques représentent un instrument privilégié des politiques d'aménagement du territoire et un facteur du potentiel de développement économique.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

La démarche suivie dans ce deuxième chapitre, comprend trois sections :

- La première section expose l'organisation, le fonctionnement, les attributions des collectivités territoriales en Algérie et leur financement ;
- Enfin, la deuxième section explique l'impact que jouent les infrastructures publiques sur le développement local.

Section 1 : Les collectivités territoriales en Algérie

L'organisation administrative des collectivités territoriales en Algérie constitue un complément logique, l'évolution rapide de la vie de ces dernières (*communes et wilayas*) a rendu nécessaire certains aménagements aussi bien au niveau de l'une comme de l'autre.

Les collectivités territoriales en matière de financement s'expliquent principalement par la décentralisation qui implique un transfert de compétences au profit de ces dernières pour but d'exécuter leurs missions.

Les missions des collectivités territoriales est le nouveau rôle de promoteur de développement économique, qui lui a été consacré par les différents codes de commune et de wilaya, ont générées des difficultés financières pour les collectivités, du fait que les recettes locales n'ont pas connu une action de la même envergure que celle connue par les charges locales.

Les collectivités territoriales suscitent actuellement un important intérêt dont on rend compte en quelques points à :

L'importance des collectivités territoriales dans la finance publique ou l'économie publique ;

Les mécanismes et les moyens financiers qui sont mis en œuvre pour permettre aux collectivités de prendre en charge les missions et les responsabilités qui sont mises à leur charge après le principe de la décentralisation.

1.1. L'Organisation des collectivités territoriales

La notion des collectivités territoriales est très fréquemment utilisée par les politiciens, les medias et même par l'homme. En effet, moins sont ceux qui savent exactement ce dont il s'agit et de ses missions.

1.1.1. La définition des collectivités territoriales

Une collectivité locale ou territoriale est une personne morale de droit public qui exerce des compétences générales sur un territoire donné, qui lui sont dévolues par l'Etat dans un processus de décentralisation qui est un procédé de démocratisation des institutions locales et de rapprochement de l'administration des citoyens.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

Celle-ci n'étant pas une entreprise, car elle vise à terme la réalisation du profit ; par contre, la collectivité territoriale vise l'intérêt général immédiat et à terme, sur un territoire défini. Cependant, avec les missions qui lui sont dévolues, elle doit assurer la formation et l'encadrement de son offre et de mener à bien le développement local. Et cela se réaliser par la modernisation des instruments et des actes de gestion des ressources, ainsi que l'amélioration des compétences de celle-ci.¹

Les collectivités territoriales aussi sont des structures administratives qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis.

Les collectivités représentent un *«univers délimité avec une très grande précision, au niveau juridique ; par contre, au niveau économique c'est un microcosme dans lequel les éléments ne sont jamais véritablement stables ni par rapport à leur nombre ni par rapport à leur structure. Ce microcosme est composé de la collectivité et d'éléments qu'on qualifiera souvent de réseau, ce sont des organisations privées ou publiques qui gravitent autour de la collectivité»*.²

La collectivité territoriale bénéficie d'une autonomie administrative en disposant de son propre budget. Elle détient des compétences qui lui sont confiées par le législateur (*parlement*). Le pouvoir de décision est exercé par délibération au sein d'un conseil élu, les décisions étant ensuite appliquées par les pouvoirs exécutifs locaux.

Une collectivité territoriale porte un nom regroupe une population, dispose d'un personnel propre et d'un patrimoine à gérer à l'aide d'un budget qui lui est spécifique.

Au fil des années, les collectivités territoriales sont devenues des acteurs majeurs du développement grâce à leur présence sur la scène du développement économique du pays et, à cet effet, elles ont pris aujourd'hui une place essentielle dans le secteur public.

1.1.2. Les conditions juridiques essentielles de la notion des collectivités territoriales

On a comme conditions juridiques de la notion des collectivités territoriales : la personnalité juridique, les affaires propres et pouvoir de décision ;

1.1.2.1. La personnalité juridique

Les collectivités locales sont des personnes morales publiques, représentatives et non spécialisées. Dans le domaine des institutions publiques, ne sont personnes morales, mis à

¹ ANNANE-BELKIS, S. *«L'encadrement humain dans les collectivités territoriales algériennes : cas des collectivités territoriales de la wilaya de Tizi-Ouzou»*. Mémoire de Magister en Sciences Economiques, 2010, p.2. UMMTO.

² LEROY, M-C. *«Stratégie des collectivités locales et tableaux de bord»*. Les Editions de l'Epargne. Paris, 1986-1987, p.50.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

part l'Etat bien entendu, que les collectivités territoriales et les établissements publics, administratifs ou industriels et commerciaux. Les ministères, les administrations centrales et les daïras, par exemple, ne sont pas des personnes morales : il ne s'agit que d'éléments de la personne morale qu'est l'Etat¹.

Ce concept de personnalité morale indique que la collectivité dotée de cette caractéristique prend en charge les intérêts d'un groupe, qui, par définition, sont différents des intérêts individuels. Cela comporte deux conséquences :²

Première conséquence : les actes des agents, élus ou non, des collectivités locales sont imputés non à ces agents mais à la collectivité territoriale elle-même.

Lorsque le maire signe un marché, lorsqu'il embauche un fonctionnaire, c'est la commune en question qui signe ce marché ou qui embauche et non le maire, personne physique et individuelle.

Et la seconde conséquence : cette collectivité territoriale à la possibilité d'agir en justice.

1.1.2.2. Les affaires propres

Cette notion implique que l'organisme considéré soit apte à distinguer entre les intérêts locaux et nationaux, ou entre les tâches locales et celles de niveau national. Donc, qu'il soit possible d'opérer une distinction, dans l'ensemble des missions remplies par les pouvoirs et les organismes publics, entre ce qui relève du niveau national parce que correspondant à la prise en charge d'un intérêt national, et ce qui, à l'inverse, relève du niveau local, car relatif à des tâches d'intérêt local.³

La notion d'affaires propres implique aussi que la collectivité considérée ait compétence pour intervenir dans le domaine qui est le sien. Il faut donc qu'elle ait la possibilité juridique de régler une question ou de s'intéresser à une politique, ainsi que des moyens réels, techniques, financiers et humains lui permettant d'agir.⁴

1.1.2.3. Le pouvoir de décision

Comme nous venons de voir, les collectivités territoriales sont juridiquement compétentes dans les affaires qui leur sont propres ou locales.

Dans ce cadre légal d'intervention, elles disposent d'un pouvoir de décision. Elles sont libres de définir les différentes politiques publiques locales. L'Etat central même s'il

¹ BLANC, J. REMOND, B. «*Les collectivités locales*». Troisième Edition, PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES ET DALLOZ, pp.23-24.

² *Idem.*

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

intervient c'est pour effectuer un contrôle de tutelle ou de légalité en vue de vérifier le respect par les collectivités territoriales des lois et normes en vigueur.¹

Les décisions sont prises par délibération par l'organe élu ou délibérant (*l'Assemblée populaire de wilaya et l'Assemblée populaire communale respectivement dans le cas de la wilaya et de la commune*) et sont exécutées par un organe exécutif qui est nommé par l'Etat (*le Wali et le Secrétaire général respectivement dans le cas de la wilaya et de la commune*).²

1.2. Le fonctionnement des collectivités territoriales

Depuis l'indépendance, plusieurs textes officiels définissent et régissent la composition, les limites territoriales, la consistance, l'organisation et le fonctionnement des communes et des wilayas algériennes.

En effet, le territoire de l'Algérie comporte aujourd'hui deux niveaux de collectivités territoriales : des wilayas et des communes.³ Les Daïras ne sont que des entités administratives. Sur le plan administratif, une politique de décentralisation a été mise en place. C'est dans ce but qu'une ordonnance accordant des prérogatives à la commune, au niveau local, a été promulguée en 1967. Par la suite l'Etat a procédé à d'autres découpages administratifs en 1984. L'Algérie est composée de 48 wilayas et de 1541 communes. De nouveaux codes de ces collectivités ont été promulgués en 1990.⁴

Le but de ces codes était de permettre à l'administration locale, de réaliser sur le terrain la notion de gouvernance territoriale qui est une démarche consiste à établir des conditions de fonctionnement et d'organisation à partir d'une conception axée sur la rentabilité, et les résultats attendus.

Après avoir exposé les différentes définitions des collectivités territoriales, nous allons présenter leur fonctionnement ;

1.2.1. La commune

La commune ainsi que son organe délibérant peuvent être présenté comme suit :

1.2.1.1. La définition de la commune

La commune c'est la plus petite division administrative, c'est une collectivité territoriale qui est administrée par des représentants élus. Un conseil municipal gère, par ses

¹ BLANC, J. REMOND, B. *Op, cit*, pp.24-25.

² *Idem*.

³ Constitution de 1996, modifiée par la loi n°08-19 du 15 novembre 2008, portant révision constitutionnelle, Journal Officiel Algérien n°63 du 16 novembre 2008.

⁴ TALAH, A. «*L'intercommunalité en Algérie, entre la théorie et la pratique*». Mémoire de master en sciences de gestion. 2014, pp. 35-36.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

délibérations les affaires de la commune. Le maire élu par les membres du conseil, exécute les délibérations.

En Algérie, la législation définit la commune comme étant la collectivité territoriale de base. Celle-ci est dotée d'une autonomie financière¹, et constitue l'assise de la décentralisation. Elle exerce ses prérogatives dans tous les domaines de compétences qui lui sont dévolues par la loi et concourt avec l'Etat, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel, à la sécurité ainsi qu'à la protection et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

En effet, la commune est définie par le code communal comme la cellule fondamentale dans l'organisation des pays. Elle est bien définie dans son article N°1 *«comme la collectivité territoriale politique, administrative, économique, sociale et culturelle de base»*.²

Ainsi, elle occupe une place incontournable dans le développement économique et social du pays. Les politiques conduites par l'Etat en matière d'aménagement, de développement et d'urbanisme exigent l'implication des communes pour leur mise en œuvre sur le plan local. La commune est administrée par un organe délibérant qu'est l'Assemblée Populaire Communale (APC) étant un organe essentiel, elle dispose aussi d'un organe exécutif, présidée par le Président de l'Assemblée Populaire Communale (P/APC), et d'une administration animée par le secrétaire général de la commune sous l'autorité du président de l'assemblée populaire communale.³

1.2.1.2.L'organe délibérant de la commune

▪ La composition de l'Assemblée populaire communale

L'Assemblée populaire communale est une assemblée unique élue au suffrage universel par les habitants de la commune. Cette dernière compte neuf (9) membres au minimum et 79 au maximum.⁴

Aux termes de la loi n°80-08 du 25 octobre 1980 portant loi électorale, L'A.P.C est élue pour un mandat de cinq ans, par tous les citoyens algériens sans distinction de sexe, âgés

¹ Article 1er de la loi n°11-10 du 20 Radjab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

² Article 1er de la loi n°11-10 du 20 Radjab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

³ ABID, L. *«L'organisation administrative des collectivités locales»*. Office des publications universitaires. 1- Place centrale de Ben Aknoun (Alger), p.6.

⁴ *Idem*.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

de 18 ans accomplis le jour du scrutin, inscrit sur les listes électorales et non atteints l'incapacité civique.¹

Pour être éligibles, on retrouve les mêmes conditions, sauf qu'il faut être âgé de 25 ans accomplis le jour du scrutin et ne pas tomber sous le coup d'une incompatibilité. Le choix porte particulièrement sur les hommes et non sur le programme identique pour tous. Sont élus, jusqu'à concurrence des sièges à pouvoir, les conditions qui ont recueilli le plus grand nombre de voix suivant le tableau des résultats du scrutin.²

Le délégué communal décédé, démissionnaire ou exclu est remplacé dans ses fonctions par le candidat figurant sur le tableau des résultats immédiatement après le dernier élu³. Ce système de remplacement automatique permet d'avoir une Assemblée toujours au complet.⁴

Toutefois, si le remplacement dépasse un tiers des délégués, il y a lieu à renouvellement intégral de l'Assemblée.⁵

▪ Le fonctionnement de l'Assemblée populaire communale

L'Assemblée populaire communale se réunit en session ordinaire, tous les deux (2) mois. La durée de chaque session n'excède pas cinq (5) jours. Elle élabore et adopte son règlement intérieur à sa première session. Le règlement intérieur-type et son contenu sont fixés par voie réglementaire⁶.

L'Assemblée populaire communale peut se réunir en session extraordinaire chaque fois que les affaires de la commune le commandent, à la demande de son président, des deux tiers (2/3) de ses membres, ou à la demande du wali.

Cette Assemblée délibère valablement lorsque la majorité des membres sont présents, les séances sont publiques et le public en assure la police.

Sur le plan de l'organisation intérieur L'A.P.C forme des commissions permanentes ou temporaires, pour étudier les questions intéressant la commune. En principe les commissions recommandées sont au nombre de cinq : ⁷

- La commission administrative ;
- La commission du plan ;

¹ ABID, L. *Op. cit.*, p.6.

² *Idem.*

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

⁵ *Idem.*

⁶ *Idem.*

⁷ *Idem*, p. 8.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

- La commission économique et financière ;
- La commission sociale ;
- La commission culturelle.

L'originalité de ces commissions vient du fait que les personnes autres que les délégués communaux peuvent participer à leurs travaux avec voix consultative.

1.2.2. La wilaya

La wilaya comme étant une collectivité territoriale comporte un organe délibérant qu'est l'APW, ils sont définis de la façon suivante :

1.2.2.1. La définition de la wilaya

Aux termes de l'article 1^{er} du code de wilaya : la wilaya est d'une part «une collectivité publique territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière». Elle constitue d'autre part, «une circonscription administrative de l'Etat».¹

La wilaya en premier lieu, une collectivité décentralisée dotée de tous les attributs que requiert sa propre mission.²

Et en deuxième lieu, une institution politique qui regroupe une communauté de citoyens liés par une communauté d'intérêt dont la gestion doit être assurée par les représentants élus de ces citoyens, la wilaya est dotée d'organes propres, d'un pouvoir effectif de décision, de moyens et de structures à la mesure des fonctions qu'elle doit remplir.³

Mais cette décentralisation n'a pas pour objet d'exprimer une autonomie quelconque de la wilaya ; elle est seulement une technique d'accroissement de la participation active de cette collectivité et des masses populaires au pouvoir. Elle est également une circonscription administrative déconcentrée de l'Etat et constitue à ce titre l'espace de mise en œuvre solidaire des politiques publiques et de concertation entre les collectivités territoriales et l'Etat.⁴

La wilaya concourt avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la protection, la promotion et l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Elle intervient dans

¹ Article 1er de la loi n°12-07 du 28 du Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya.

² ABID, L. «Les collectivités locales en Algérie. APW-APC». Office des publications universitaires. 1-Place centrale de Ben Aknoun (Alger), pp.19-20.

³ Idem.

⁴ ABID, L. Op. cit., pp. 19-20.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

tous les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi. Sa devise est «*par le peuple et pour le peuple*».¹

1.2.2.2.L'organe délibérant de la wilaya

Aux termes de l'article 2 du code de la wilaya, cette dernière est dotée de deux organes qui sont l'Assemblée populaire de wilaya (A.P.W.), qu'est l'organe délibérant de la wilaya et le Wali.²

▪ La composition de l'Assemblée populaire de la wilaya :

L'Assemblée populaire de wilaya (A.P.W.), d'après l'article 28, dispose d'un bureau, composé des membres suivants :³

- Le président de l'APW ;
- Les vice-présidents de l'A.P.W., membres ;
- Les présidents des commissions permanentes, membres.

Cette composition de l'organe délibérant de la wilaya s'appuie sur trois principes qui sont :⁴

La participation populaire par la voie de l'élection : le régime électoral étant le scrutin universel et direct ;

L'affectation des conditions : les membres de l'APW sont élus sur les listes présentées par le PARTI F.L.N. (*Front Libéral National*).

Et l'incompatibilité : il existe certaines règles d'incompatibilité inhérentes à l'exercice de certaines hautes fonctions politiques, administratives ou judiciaires.

▪ Le fonctionnement de l'Assemblée populaire de la wilaya

L'Assemblée populaire de la wilaya tient, chaque année, quatre (4) sessions ordinaires, d'une durée maximale de quinze (15) jours. Ces sessions se tiennent obligatoirement au cours des mois de mars, juin, septembre et décembre, et ne sont pas cumulables⁵. Cet organe peut se réunir en session extraordinaire à la demande de son président, du tiers (1/3) de ses membres ou à la demande du wali.⁶

Selon l'article 33 : L'APW de la wilaya forme, en son sein, des commissions permanentes, pour les questions relevant de son domaine de compétence, notamment celles relatives à :⁷ L'économie et les finances ; l'urbanisation et l'habitat ; le développement local,

¹ Article 1er de la loi n°12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya.

² Article 2 de la loi n°12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya.

³ Article 28 de la loi n°12-07 relative à la wilaya. *Op.cit.*

⁴ ABID, L. «*Les collectivités locales en Algérie (APW-APC)*», p.50.

⁵ Article 14 de la loi n°12-07 relative à la wilaya. *Op.cit.*

⁶ Article 15 de la loi n°12-07 relative à la wilaya. *Op.cit.*

⁷ Article 33 de la loi n°12-07 relative à la wilaya. *Op.cit.*

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

l'investissement et l'emploi ; la santé, l'hygiène et la protection de l'environnement ; la communication et la technologie de l'information ; et l'aménagement du territoire et le transport.

1.3. Le financement et les attributions de la commune

La commune étant une institution publique, elle est régie par des normes financières qui vont lui permettre de projeter dans le temps ses prévisions de recettes et de dépenses, et de prendre en charge ses missions et ses attributions. Pour cela, le législateur a institué l'obligation de l'élaboration d'un budget.

1.3.1. Le financement : le budget communal

Pour mener à bien son action, la commune dispose d'un budget préparé par des services administratifs, voté par l'Assemblée populaire communale et exécuté par le président de cette dernière. L'article 176 du code communal stipule que le budget communal est l'état de prévisions des recettes et des dépenses annuelles de la commune.

C'est un acte d'autorisation et d'administration qui permet le fonctionnement des services communaux, et l'exécution du programme d'équipement et d'investissement de la commune¹

Et selon l'article 177, le budget primitif est établi avant le début de l'exercice. L'ajustement des dépenses et des recettes est fait en cours d'exercice en fonction des résultats de l'exercice précédent au moyen d'un budget supplémentaire².

1.3.1.1. Les recettes communales

Les ressources communales sont d'origines très diverses, elles proviennent notamment des recettes fiscales locales, des ressources domaniales et patrimoniales, des attributions du fonds commun des collectivités territoriales, de l'aide de l'Etat et des emprunts :³

- **Les produits de la fiscalité directe :** perçus au profit des communes en totalité ou en partie, certains produits de la fiscalité directe financent le budget communal parmi lesquels : la taxe foncière, la taxe d'assainissement, la taxe sur l'activité professionnelle, l'impôt sur le patrimoine et les impôts écologiques ;
- **Les produits de la fiscalité indirecte :** qui sont principalement : la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe à l'abattage, la taxe sur les permis immobiliers (*de construire, de démolir*

¹ Article 176 de la loi n°11-10 du 20 Radjab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

² *Idem.* Article 177.

³ TALAH, A. 2014, pp.40-43.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

ou permis de lotir), la taxe sur séjour, les droits de fête et de réjouissance, les taxes sur les spectacles et les jeux de hasard, et les droits de fourrières ;

- **Les produits de l'exploitation** : la commune peut recourir à la vente de certains produits d'exploitation qui génèrent des revenus pour son budget, parmi lesquels : ¹
 - La vente de produits et services, tels que abonnements, vente d'ouvrages, analyse, pesage, désinfection, etc.
 - La facturation des travaux, tels que les colonies de vacances, les crèches, les garderies d'enfants, etc.
 - Les expéditions administratives, en effet, la remise d'une copie authentique d'un acte, d'une délibération, d'un titre ou même d'un procès-verbal donne lieu au paiement de droits.
- **Les produits domaniaux** : sont des produits résultants de la location ou l'exploitation du patrimoine communal. On distingue généralement : la location des immeubles (*mobilier et matériel*), les droits de voiries, de place et de stationnement, etc.
- **Les subventions** : elles constituent une part importante des recettes communales.

On peut distinguer entre : ²

Les subventions de l'Etat, qu'elles soient sous forme de plans communaux de développement ou de financements grevés d'affectation spéciale. Ces subventions visent à aider les communes dans la prise en charge de leurs attributions et la satisfaction des besoins des citoyens, à travers la réalisation de projets qui peuvent avoir trait à l'alimentation en eau potable, l'assainissement, les aménagements urbains, les infrastructures socioculturelles, chemins et pistes;

Les subventions du Fonds Commun des Collectivités Locales (*FCCL*) : c'est un fonds de solidarité entre les communes, à travers les subventions qu'il attribue, il apporte une réponse efficace aux problèmes de développement des collectivités territoriales ;

Les subventions du Fonds de Garantie des Impôts Directs (*FGID*) : les subventions de ce fonds sont destinées à parer à l'insuffisance des ressources fiscales des communes par rapport aux prévisions. Il garantit ainsi la moins-value en matière de recettes fiscales ;

- **Les autres produits** : parmi eux, on peut retrouver le produit des concessions de service public, les participations au capital des entreprises publiques, les aliénations d'immeubles, les dons et les legs.

¹ TALAH, A. 2014, pp.40-43.

² *Idem.*

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

1.3.1.2. Les dépenses communales

L'article 198 d la loi n°11-10 du 22 juin 2011, relative à la commune a énuméré les dépenses ainsi : ¹

- Les rémunérations et les charges du personnel communal ;
- Les frais d'entretien de la voirie communale et des réseaux divers (*assainissement, éclairage public, etc.*) ;
- Les contributions et prélèvements fixés par la loi (*prélèvement pour dépenses d'équipement, contributions au FCCL, au fonds de promotion des initiatives de la jeunesse, etc.*).
- **Les charges obligatoires** : sont des dépenses de la commune telles que les dépenses du personnel, les charges de fonctionnement (*eau, gaz, téléphone, etc.*) et les dépenses d'ordre social (*fonctionnement des écoles et des mosquées, etc.*).
- **Les charges nécessaires** : sont des charges sans lesquelles le patrimoine communal subirait une grave détérioration, telles que les dépenses relatives à l'entretien et à la répartition des biens communaux mobiliers et des différents réseaux (*routes, assainissement, etc.*).
- **Les charges facultatives** : sont les charges que la commune ne doit, en principe, assurer que lorsqu'il y a certaine aisance financière. Ces dépenses sont essentiellement liées aux subventions, aux différentes associations et l'action économique.

1.3.2. Les attributions de la commune

En règle générale, les raisons qui ont poussé l'Etat à céder certaines attributions au profit des communes s'expliquent ainsi : ²

- Parce que ces attributions intéressent les affaires de la population locale et influent sur leur quotidien de manière directe ;
- Parce que l'exercice de ces attributions nécessite un contrôle rigoureux et permanent, et ne peut donc, être exercé que par des structures locales en raison de la proximité ;
- Parce que ces attributions relèvent d'un service public qui doit répondre aux spécificités locales du territoire et de sa population ;

Et plus la décentralisation est exercée, plus les attributions des collectivités territoriales sont nombreuses et variées et, vice versa plus ces attributions sont du ressort des instances centrales, moins la décentralisation est exercée.¹

¹ TALAH, A. *Op. cit.*, p.44.

² *Idem.*

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

En Algérie, le domaine d'intervention des communes est très large, il s'exerce sur la majorité des fonctions de proximité (*voirie, transport scolaire, ramassage des ordures ménagères, assainissement, etc.*) mais il peut aussi s'exercer en matière économique, culturelle et sociale, ainsi qu'en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'éducation, de formation et de télécommunications, d'environnement et d'habitat, etc.²

Mais très peu de ces attributions sont confiées intégralement aux autorités communales, on dirait plutôt qu'il s'agit d'attributions partagés avec la wilaya et l'Etat. Ainsi, pour certaines missions, la commune détient l'essentiel des compétences, mais pour d'autres, elle n'a qu'un rôle consultatif.

1.4. Le financement et les attributions de la wilaya

La wilaya, en sa qualité de collectivité territoriale décentralisée, dispose d'un budget propre pour financer les actions et les programmes adoptés par l'Assemblée populaire de la wilaya, notamment relatifs:³

- Au développement local et à l'assistance aux communes ;
- A la couverture de ses charges de fonctionnement ;
- A l'entretien et à la promotion de son patrimoine.

1.4.1. Le financement : Le budget de la wilaya

Le budget de la wilaya est l'état des prévisions des recettes et des dépenses annuelles de celle-ci. Il est également un acte d'autorisation et d'administration qui permet le fonctionnement des services et l'exécution de son programme d'équipement et d'investissement.⁴

Ces recettes et dépenses sont classées à la fois par nature et par service, programme ou opération hors programme. La forme et le contenu du budget de la wilaya sont fixés par voie réglementaire.⁵

1.4.2. Les dispositions générales

Les ressources budgétaires et financières de la wilaya sont constituées, notamment par :⁶

- Les dotations ;
- Le produit de la fiscalité et des taxes ;
- Les subventions et le produit des dons et legs ;

¹ TALAH, A. *Op. cit.*, p.44.

² *Idem.*

³ Article 3 de la loi 12-07 relative à la wilaya.

⁴ Article 157 de la loi 11-10 relative à la wilaya. *Op.cit.*

⁵ *Idem.* Article 159.

⁶ *Idem.* Article 151.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

- Le revenu de son patrimoine ;
- Le revenu du domaine de la wilaya ;
- Les produits en rémunération de prestations spécifiques des services réalisés par la wilaya ;
- Une part du revenu du produit de concession des espaces publics, y compris les espaces publicitaires, du domaine privé de l'Etat ;
- Le produit perçu en contrepartie des servitudes diverses.

1.4.3. Les attributions de la wilaya

Selon l'article 141, et sous réserve des dispositions l'égaies applicables en la matière et en vue de satisfaire les besoins collectifs de ses citoyens, la wilaya peut créer, par délibération de l'Assemblée populaire de la wilaya, des services publics de cette collectivité, pour prendre en charge notamment : ¹

- Les voiries et les réseaux divers ;
- L'aide et les soins à l'enfance, aux personnes âgées ou souffrants d'un handicap ou de maladies chroniques;
- Le transport public ;
- L'hygiène, la santé publique et le contrôle de qualité ;
- Les espaces verts ;
- L'artisanat et les métiers.

Le nombre et la taille de ces services publics sont modulés selon les capacités, les moyens et les besoins de chaque wilaya. Les modalités d'application de la présente disposition sont fixées par voie réglementaire.

Après avoir présenté l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales, par la suite déterminé leurs financement et attributions. On déduit que le rôle majeur de ces collectivités en Algérie consiste à assurer un développement local en prévoyant les moyens propres à le réaliser. Pour mener à bien ces tâches d'ordre économique et social, les assemblées (APW, APC) élaborent un plan et disposent d'une gamme d'interventions allant de l'encouragement jusqu'à la prise en charge directe d'une activité.

¹ Article 141 de la loi n° 12-07 relative à la wilaya. *Op.cit.*

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

Section 2 : L'impact des infrastructures publiques sur le développement économique et social

Les collectivités territoriales restent par définition le principal agent économique local, qui a souvent été oublié dans le passé malgré une histoire tumultueuse, mais il ne peut plus l'être aujourd'hui, quand on voit comment ces collectivités tentent de prolonger leur image traditionnelle de gestionnaire des équipements collectifs par celle plus difficile d'animateur (*ou d'acteur*) du développement économique et social.

De ce fait, les infrastructures publiques désignent un large ensemble d'équipements collectifs (*les routes, les systèmes de distribution et de traitement des eaux, les systèmes d'irrigation, les hôpitaux publics, etc.*). A l'évidence, elles jouent un rôle moteur dans la vie économique et sociale, et on comprend que beaucoup d'économistes et de décideurs publics y consacrent une attention particulière, offrant ainsi une diversité d'éclairages sur ce point, vu l'importance des externalités positives qu'elles engendrent, d'où ressort leur importance dans le fonctionnement des services publics pour atteindre un certain seuil dans le développement.

2.1. La définition et la typologie du concept «Infrastructure»

L'origine du concept «*infrastructure*» vient du latin «*infra*» veut dire «*en dessous*», et de «*structura*» désigne «*une structure*», «*une construction*»; lui-même venant de «*struere*» c'est-à-dire «*construire*»¹.

Une infrastructure est «*la partie inférieure d'une construction qui en constitue le fondement et qui supporte l'ensemble de la structure*»².

Le terme «*infrastructure*» désigne des équipements collectifs nécessitant des fondations et qui sont destinés à soutenir une activité économique, autrement dit, elles correspondent aux équipements de base qui fondent les sociétés contemporaines et entrent dans le cadre de politiques d'aménagement du territoire, et de service public. Elles sont financées, par fonds publics mais aussi parfois par fonds privés³.

Le développement durable donne à ce concept une dimension opérationnelle qui concerne la quasi-totalité des secteurs dans un pays. L'infrastructure doit contribuer à ce que les interventions dans d'autre secteurs atteignent un rendement optimum, la prise en compte de la composante multisectorielle de cette conception nous amène à proposer la définition suivante : «*L'infrastructure de base regroupe les installations, les moyens et/ou les services*

¹ Le dictionnaire français de politique (*Toupie*).

² *Idem*.

³ Le dictionnaire français de politique (*Toupie*).

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

*permanents utilisés pour la fourniture de service visant à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et urbain pauvres».*¹

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), le concept d'infrastructure renvoie au capital physique qui permet à l'économie de fonctionner, et aux services essentiels urbains et ruraux d'être produits et distribués (*systèmes de transport et de communication, traitement des déchets, production et distribution d'énergie, etc.*). A cette liste, s'ajoutent les infrastructures nécessaires à l'éducation et à la santé publique comme les écoles et les hôpitaux, dont l'utilité dépend aussi des infrastructures précitées.²

Généralement, les infrastructures jouent dans l'économie deux rôles principaux :³

- En premier lieu, elles représentent la fourniture des services essentiels, et le fonctionnement non seulement de la réduction de la pauvreté (*eau potable, électricité, etc.*), mais aussi de la capacité de l'individu d'avoir une activité productive ;
- En second lieu, un traitement d'effets externes positifs importants sur l'ensemble de l'activité économique grâce à la connexion entre les différents individus et les différents marchés.

C'est pourquoi, la programmation des infrastructures doit mettre l'accent à la fois sur les services qu'elles produisent et sur les effets qu'elles entraînent et génèrent sur l'activité économique.

Ainsi, on distingue trois observations d'ordre conceptuel pour bien comprendre la dotation d'infrastructure :

- La première, est que le concept d'infrastructure étant un terme générique de développement et de la croissance range dans deux catégories :⁴
 - L'infrastructure à caractère social (*capital social*) dont la fonction est d'entretenir et de développer le capital humain comme l'éducation, les services sociaux et de la santé ;
 - L'infrastructure à caractère économique ou physique (*capital physique*) dont la caractéristique est de participer au processus productif tels que les secteurs de transport, les technologies de l'information et de la communication, l'assainissement, etc.

¹ DELMI, K. «*Incidences des Infrastructures de Transport sur le Développement Territorial de la wilaya de Tizi-Ouzou*». Mémoire de master 2 en Sciences Economiques. 2014, p.6.

² HANOUTI, Y. MANSOUR, H. Et IFTICENE, S. «*Infrastructures de Base, Impact et Evaluation*». Mémoire de mémoire licence en sciences économiques. 2006, pp.6-8.UMMTO.

³ *Idem.*

⁴ HANOUTI, Y. MANSOUR, H et IFTICENE, S. *Op.cit.*, pp.6-8.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

- La deuxième observation, est la possibilité de regrouper les infrastructures comme des biens collectifs ou des facteurs de production qui sont à la base de l'activité productive sous différentes catégories :¹
 - **Les infrastructures de transport** : dans le cadre institutionnel et réglementaire, on distingue quatre secteurs d'infrastructure : secteur routier (*routes et autoroutes*) ; secteur ferroviaire (*chemins de fer*) ; secteur portuaire et le secteur aéroportuaire ;
 - **Les infrastructures de télécommunications** : regroupent l'ensemble d'appareils électroniques installés dans le cadre de télécommunications tels que les interrupteurs de réseau, les routeurs, les standards privés, etc. Et l'ensemble d'appareils installés ailleurs dans l'immeuble tels que les téléphones, les télécopieurs ou les cartes réseau ;
 - **Les infrastructures de l'utilité publique** : comme le ramassage de déchets, les égouts, etc ;
 - **Les infrastructures de services** : exemple d'équipements éducatifs, santé, etc.
- La troisième observation, est que, sur le plan institutionnel, les infrastructures peuvent être définies comme des biens publics qui appellent une intervention publique adaptée en termes de gestion, de contrôle, de régulation et de financement (*qui sont souvent très lourds*), voire de subvention (*à la connexion, ou au paiement des services*), afin de produire et de distribuer de façon équitable les différents effets externes et assurer la pérennité des équipements.²

Donc, les infrastructures de base se rapportent aux besoins dont la satisfaction est nécessaire pour procurer à la population les conditions de vie décentes.

Il s'agit des infrastructures dont le développement et la gestion en principe reposent sur les politiques des collectivités territoriales.

2.2. Les caractéristiques et le rôle des infrastructures publiques dans le développement

La notion d'infrastructure est mieux définie par les économistes qui emploient aussi les expressions, équipements collectifs, équipements publics et «*capital public*». Les infrastructures sont entendues au sens d'équipements (*constructions et matériels divers*) servant à assurer des services publics, c'est-à-dire des services consommés en commun par une collectivité. Ce sont des équipements productifs, assimilables à un stock de capital, à une partie donc de l'appareil productif.³

¹ HANOUTI, Y. MANSOUR, H et IFTICENE, S. *Op.cit.*, pp.6-8.

² *Idem.*

³ FRITSCH, B. «*La contribution des infrastructures au développement des régions françaises*». Presses de l'économie nationale des ponts et chaussées, p.2.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

C'est cette définition que nous retiendrons. Elle permet de caractériser les infrastructures à la fois par leur fonction et par leur nature.

Ces infrastructures constituent donc un stock de capital, qui se distingue du capital proprement privé par plusieurs caractéristiques : coûts, immobilité, durée de vie, relative indivisibilité, fréquente difficulté à exclure.

Les investissements nécessaires à la réalisation de ces équipements sont souvent très coûteux. En effet, ces équipements présentent en général un caractère massif, et sont difficilement fractionnables en unités de petite taille. Et concernant les dépenses, sont particulièrement lourdes dans le cas des infrastructures de transport en raison à la fois de leur massivité et leur structure en réseau qui oblige à réaliser des liaisons continues.¹

Les infrastructures constituent un capital «localisé», immobile, inscrit durablement dans un lieu. Il fait souvent l'objet d'une localisation contrainte, par opposition au capital privé pour lequel les possibilités de localisation sont en général nombreuses. Pour mieux comprendre, un pont, un port, un aéroport ne peuvent être implanté qu'en des lieux précis. Les entreprises peuvent en revanche s'installer dans de multiples endroits.²

Autrement dit, ces équipements peuvent difficilement être déplacés, contrairement au capital privé, en raison, que sont attachés à un territoire, en constituent un élément fixe, une caractéristique durable, à savoir que la durée de vie de ce capital public (*infrastructures*) est plus longue que celle du capital productif privé.³

Les infrastructures se distinguent également du capital privé par la diversité des usages qui peuvent en être faits. Certes, la plupart des équipements ont une vocation fonctionnelle déterminée et peuvent difficilement être reconvertis à d'autres fins. Mais les services qu'ils contribuent à offrir peuvent être caractérisés par une grande diversité dans leur usage.⁴

Dans une large mesure, les services qu'elles offrent ne prêtent pas à rivalité dans leur consommation : l'utilisation des équipements par un usager supplémentaire ne réduit pas celle des autres usagers, l'ensemble de ceux-ci bénéficiant de la totalité du service offert : l'éclairage public est le même pour tous, et reste le même quel que soit le nombre d'utilisateurs de la voie publique. Les infrastructures présentent néanmoins un seuil de saturation. La qualité des services offerts peut pâtir de la présence d'un trop nombre d'usagers : à titre d'exemple, les équipements scolaires et certains équipements de transport,

¹ FRITSCH, B. *Op. cit.* pp.2-4.

² *Idem.*

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*, pp.2-5.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

mais c'est également le cas pour d'autres infrastructures telles que les réseaux de télécommunications (*encombrement des lignes*). Ces infrastructures peuvent donc être soumises à la congestion.¹

Les infrastructures apparaissent enfin comme des éléments difficilement substituables, incontournables, indispensables au bon fonctionnement du système économique et social. Certains de ces équipements sont absolument nécessaires, certaines fonctions se doivent d'être remplies pour qu'il y ait peuplement et développement économique : on ne peut pas imaginer une région sans services de santé, d'enseignement, sans routes, sans équipements administratifs, etc.

Et l'absence de l'un de ces équipements, même si les autres sont fournis en quantité suffisante, peut difficilement être compensée : les voies ferrées ne peuvent rendre les services d'un réseau routier, les équipements hospitaliers ne peuvent remplacer les établissements scolaires... tel n'est pas le cas des entreprises : l'absence de fabricants d'automobiles n'entrave pas le fonctionnement des activités économiques et n'empêche pas la consommation de ce type de biens que l'on peut importer.²

Ces caractéristiques expliquent largement que les infrastructures relèvent avant tout des pouvoirs publics ou de grandes entreprises publiques, du fait de défaillances du marché. Ces défaillances dans la production d'équipements présentent une importance majeure pour la collectivité, tant sur le plan économique que sur le plan social, le caractère stratégique de certains de ces équipements explique que les pouvoirs publics prennent en charge directement ou exercent un contrôle, par l'intermédiaire des entreprises publiques, sur leur production et leur exploitation. Le thème des infrastructures est alors étroitement associé à celui des dépenses publiques.³

Au total, parce qu'elles sont inscrites dans l'espace régional, et constituent des éléments indispensables au fonctionnement des sociétés et des activités, et parce qu'elles sont susceptibles d'être utilisées par l'ensemble de la collectivité à des fins diversifiées, les infrastructures peuvent être considérées comme un facteur du potentiel de développement économique d'un état ou d'une région. Ce facteur est un construit, capable d'être modulé par les pouvoirs publics, voire un moyen privilégié d'intervention publique dans le cadre des politiques régionales et d'aménagement du territoire.⁴

¹ FRITSCH, B. *Op, cit.* pp.2-6

² *Idem*,

³ *Idem*.

⁴ *Idem*.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

Cependant, le rôle des infrastructures dans le développement constitue un domaine encore peu étudié. Les analyses géographiques et économiques régionales négligent globalement cette conception dans leur caractérisation des économies régionales. Elles portent sur l'emploi, les investissements, les entreprises, sur les facteurs de production et l'économie privée en somme ; mais ne parle guère du capital public et des investissements publics, de leur importance et de leur structure, de l'économie publique.¹

La question du rôle de ces infrastructures dans le développement économique et en particulier le développement économique local, a par ailleurs été longtemps ignorée dans la théorie économique.

Par la suite, ces infrastructures connaissent une grande éclipse dans les théories économiques de la croissance, dont notait Adam Smith dans son ouvrage intitulé «*La Richesse des Nations*» que «*le troisième et dernier des devoirs du souverain ou de la République est celui d'élever et d'entretenir ces ouvrages et ces établissements publics dont une grande société retire d'immenses avantages*». ²

Hormis celle du développement par étapes qui, s'inspirant des travaux de Rostow, considère que le développement économique exige la constitution d'un capital collectif d'infrastructures, les principales théories du développement régional ne font pas explicitement références aux infrastructures. Ce silence s'explique d'une part par le flou conceptuel qui entoure la notion d'infrastructures, et d'autre part par le fait que ces dernières sont en grande partie financées par des dépenses publiques.³

Les infrastructures sont, en résumé, considérées comme un déterminant essentiel de la croissance ; soit explicitement ; soit indirectement, dans la mesure où, logiquement, le niveau et la croissance du stock de «*capital humain*» dépendent des dotations en équipement d'enseignement et de formation, de diffusion de l'information, de télécommunications, de recherche publique, qui relèvent de la notion d'infrastructures, et de l'évolution de ces dotations.⁴

De façon moins formalisée, la théorie des facteurs du potentiel de développement développée par Biehl (1986) considère que les infrastructures, peuvent contribuer de trois façons au développement régional : ⁵

¹ FRITSCH, B. *Op. cit.* pp.2-6.

² *Idem.*

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

⁵ *Idem.*

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

- Les infrastructures peuvent remplacer, au moins partiellement les autres facteurs potentiels de développement ou limiter les handicaps liés à l'état de ces facteurs (*Exemples : un réseau de transport rapide permet de combler en partie les inconvénients d'une position périphérique par rapport aux principaux pôles d'activité économique. Un réseau d'irrigation permet de surmonter les contraintes de la sécheresse*). Celles-ci apparaissent alors comme un moyen de desserrer un goulot d'étranglement ;
- Ces équipements peuvent également remédier aux dysfonctionnements issus du développement économique lui-même. Dans ce cas de figure, les infrastructures sont à la fois, conséquences et facteurs de la croissance : conséquences, dans la mesure où leur niveau dépend de celui des problèmes générés par le développement économique ; causes, dans la mesure où remédiant à ces dysfonctionnements, elles lui permettent de se poursuivre ;
- Les infrastructures peuvent enfin créer des opportunités nouvelles de développement économique en permettant l'exploitation de ressources disponibles jusque-là sous-utilisées. Elles participent alors à la diversification et au renouvellement des activités. Cet impact peut intervenir de plusieurs manières. En contribuant à réduire les coûts de production, de transport ou de transaction supportés par les entreprises, en permettant des déplacements de biens et de personnes plus rapide, plus réguliers, la réalisation d'infrastructures de transport permet d'étendre les aires de marché, d'élargir les marchés de l'emploi, etc. les équipements d'enseignement de recherche de télécommunications permettent d'accroître et de diversifier la qualification de la main d'œuvre, facilitent les innovations technologiques et leur diffusion.

Les infrastructures peuvent donc, jouer le rôle d'un facteur de production utilisé par les secteurs marchands et participent directement à la réalisation de la production (*un réseau d'adduction d'eau par exemple participe directement à l'activité industrielle en fournissant de l'eau aux usines*).

2.3. Le développement des infrastructures publiques et leur incidence sur la croissance économique en Algérie

Le développement des infrastructures constitue aujourd'hui une des priorités de l'Algérie, visant à répondre à la demande croissante pour la résolution des problèmes économiques et sociaux. Le débat sur les infrastructures et la croissance économique n'a pas manqué d'interpeller la réflexion sur le rôle de l'Etat dans l'économie. Dans une série de rapports, à partir de 1990, la Banque Mondiale définit sa nouvelle conception de l'Etat. Le

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

miracle asiatique et l'échec des politiques d'ajustement structurel en Afrique lui fournissent faits et arguments pour définir cette nouvelle conception.¹

Dans le domaine des infrastructures, la Banque Mondiale reconnaît le rôle du secteur public et de la faiblesse du secteur privé, les gouvernements continueront à avoir une responsabilité de premier ordre dans les infrastructures dans les pays en développement et notamment dans les plus pauvres ; même en supposant un engagement dynamique du secteur privé, quelques activités (*comme des réseaux de route et des travaux publics majeurs*), resteront principalement dans le domaine public.²

Un secteur public fort et efficace est entrevu comme un préalable pour faciliter la participation du secteur privé et beaucoup de gouvernements de pays en voie de développement décideront, pour des raisons stratégiques, régulatrices, ou politiques, de conserver la responsabilité de la construction et l'exploitation de certaines infrastructures dans le secteur public.

Il est clair, que le développement des infrastructures est important pour la croissance économique. Cette dernière représente l'une des composantes principales d'un développement économique qui est, à son tour désigne toutes les évolutions positives dans les changements structurels d'une zone géographique ou d'une population. Des équipements collectifs (*routes, ponts, etc.*) en bon état génèrent plus d'opportunités dans tous les domaines (*commerciaux, industriels, économiques, culturels, etc.*), réduisent les coûts des marchandises et des services, et permettent aux pays de mieux exploiter leurs capacités de production et même de distribution.

Les investissements dans les infrastructures peuvent avoir des effets positifs sur la croissance économique allant au-delà des répercussions de l'accroissement du stock de capital, ces effets peuvent se matérialiser sous des formes diverses, les infrastructures pouvant notamment faciliter les échanges et la division du travail, stimuler la concurrence sur les marchés, favoriser une répartition plus efficace des activités économiques entre régions et pays, contribuer à la diffusion des technologies et à l'adoption de nouvelles pratiques organisationnelles, ou encore offrir l'accès à de nouvelles ressources, mais aussi faire reculer la pauvreté si toutefois, ils parviennent à produire des services qui répondent à la demande effective.

¹ Global Infrastructure Facility (GIF). «*La plateforme globale pour l'infrastructures- combler le déficit d'infrastructures*». Article disponible en ligne: [management \[unit@globalinfrafacility.org\]\(mailto:management_unit@globalinfrafacility.org\)](mailto:management_unit@globalinfrafacility.org). www.worldbank.org/gif . Consulté le 26/12/2018 à 20h30.

² *Idem*.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

Sans doute, dans le domaine du développement, il existe peu d'enjeux qui suscitent autant d'attentes et un tel sentiment d'urgence que les infrastructures. Ce qui fait que les opérations et les investissements liés aux infrastructures jouent un rôle capital dans la croissance, la compétitivité, la création d'emplois, et finalement, la viabilité de la prestation de service de base. Inversement, l'insuffisance d'infrastructures est l'un des handicaps majeurs au développement économique et social d'un pays ; et même constitue un frein à la croissance économique et un défi persistant pour les Etats.¹

En bref, les infrastructures publiques (*économiques et sociales*) comprennent les équipements à la charge des collectivités publiques et également les installations privées offrant un service au public, tels que les stations d'épuration, écoles, hôpitaux ou équipements sportifs. Leur présence offre souvent une opportunité de dynamiser une région. La proximité de différentes infrastructures et services peut engendrer une valeur ajoutée en termes d'attractivité et d'exploitation. Cependant, ces projets ne sont pas sans incidence sur le territoire et l'environnement, en particulier lorsque leur aire d'influence dépasse le cadre communal, voire local.

¹ unit@globalinfrastructure.org. Consulté le 26/12/2018 à 20h30.

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

Conclusion

En résumé, nous pouvons dire que le rôle central joué par les collectivités territoriales dans le fonctionnement global de l'Etat résulte de la mise en œuvre de la décentralisation, sachant que, cette dernière tend à offrir à ces collectivités des responsabilités, des moyens et des compétences relativement importants en matière de développement local dans ses aspects économique, social et culturel, pour peu que les relations entre l'Etat et ces collectivités ne souffrent pas d'ambiguïté stérilisantes et d'interférences préjudiciables. Les collectivités territoriales alors, s'affirment comme des acteurs clés du développement régional ou local, la coopération entre elles, les liens qu'elles peuvent tisser avec d'autres partenaires sont impliqués dans la construction du développement de leurs territoires.

En Algérie, la wilaya et la commune, ne sont pas des circonscriptions territoriales et des fractions géographiques de l'Etat sans personnalité juridique, mais des personnes morales de droit public, avec tous ses attributs; droit de posséder un patrimoine distinct de celui de l'Etat, d'établir un budget autonome, et d'exercer les prérogatives de puissance publique, elles ont également la possibilité d'agir en justice pour les défendre.

L'énumération des attributions des collectivités territoriales et la détermination des différents secteurs d'activité concernés par son action, nous permet de dire que ces collectivités réalisent une production importante de services et de produits. Malgré cela, les collectivités territoriales se trouvent confrontées à de nombreux obstacles souvent incontournables qui peuvent se resserrer en: des moyens financiers réduits sous-tendus par un système inefficace à l'origine de l'inadéquation entre ressources et missions, des ressources humaines souvent peu qualifiées à l'origine de l'inefficacité administrative et technique; des effets cumulés de tentative de réformes qui visaient à réduire les problèmes de la gestion locale, mais qui n'ont jamais réellement abouti car mal perçues et assimilées dans leur substance.

La question du développement local du côté des collectivités territoriales passe par la mise en pratique de nombreuses compétences et prérogatives qui sont prévues par la loi, notamment en matière d'infrastructures que ce soit à caractère social ou économique, tels que le transport, le développement urbains, l'aménagement des espaces de vie et de sauvegarde de l'environnement, les télécommunications, l'éducation et la santé. Au bout du compte, les infrastructures publiques jouent un rôle important lorsqu'elles s'inscrivent dans des logiques de transformation sociale, économique et urbaine de l'espace desservi. Et leur évolution assure un processus de développement et une importante localisation d'activités.

Dédicaces

Avec l'expression de ma reconnaissance, je dédie ce modeste travail à tous ceux qui me sont chers,

A mes très chers parents, pour tous leurs sacrifices, leur amour, leur tendresse, leur soutien et leurs prières tout au long de mes études, puisse Dieu le très haut, leur accorder santé, bonheur et longue vie,

A ma chère sœur « Imene » et son mari pour leurs encouragements permanents, et leur soutien moral,

A mes chers frères « Youcef » et « Massinissa » pour leur appui et leur encouragement,

A mon petit neveu « Yani » et ma petite nièce « Elena »

A la mémoire de ma très chère grand-mère, que Dieu ait son âme dans sa sainte miséricorde,

A ma famille, mes proches et à ceux qui me donnent de l'amour et de la vivacité,

A tous (tes) mes ami(e)s qui m'ont toujours encouragé, et à qui je souhaite plus de succès,

A ma chère binôme « Chahra » et toute sa famille.

Kamilia

SOMMAIRE

Introduction générale.....	12
 Chapitre 1: Les aspects théoriques du développement local	
Introduction	18
Section 1 : Les fondements théoriques du développement local	19
Section 2 : La démarche du développement local et son apport avec la décentralisation..	35
Conclusion.....	44
 Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie	
Introduction	47
Section 1 : Les collectivités territoriales en Algérie	48
Section 2 : L'impact des infrastructures publiques sur le développement économique et social	61
Conclusion.....	70
 Chapitre 3 : Le développement des infrastructures de télécommunications : quel apport pour le développement local de la wilaya Tizi-Ouzou	
Introduction	72
Section 1 : L'aspect général des infrastructures publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou	73
Section 2 : Les infrastructures de télécommunications dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	77
Section 3 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local via la mise en place des infrastructures de télécommunications.....	92
Conclusion.....	95
 Conclusion générale	 97

Bibliographie

Ouvrages

1. ABID, Lakhdar. «*Les collectivités locales en Algérie. PW-APC*». «*L'organisation administrative des collectivités locales*». OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES.
2. AGNON, Christiane. «*La recomposition des territoires; Développement local viable* ». Edition, L'Harmattan.
3. BACHELARD, Paul. «*Les acteurs du développement local*». Edition, L'Harmattan.
4. BIZET, J.F et CF- DEVES CI. «*Les sociétés d'économie mixte locales*», Paris, ECONOMICA, 1991.
5. BLANC, Jacques. REMOND, Bruno. «*Les collectivités locales*», 3eme Edition. PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES ET DALLOZ.
6. CALLON, M; LAW, J; MARCHAL, E; BALAZS, G; FAGUER, J-P; AKRICHE, M; BUREAU, M-C; MOATTY, F; VALEYRE, A; WISSLER, A. «*Innovations et ressources locales*», Presses Universitaires de France (1889).
7. COLIN, R. «*Interaction dynamique des acteurs et des facteurs dans une stratégie du développement endogène-théories et pratiques*». Paris, UNESCO.
8. DEBERE, Jean-Christophe. «*Décentralisation et développement local*». Afrique contemporaine 2007/1(N°221).
9. EVAH-MANGA, Emmanuel. «*Le contrôle de gestion dans les collectivités territoriales*», une approche sociologique.
10. FRISCH, Bernard. «*La Contribution Des Infrastructures Au Développement Des Régions Françaises*», Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées, 1999.
11. GERARD, AKRIKPAN. KOKOU, Doukou. «*Acteurs territoriaux, identités et capacités entrepreneuriales- Territoire et entrepreneuriat*», L'Harmattan, Collection Economie Pluriel dirigée par PANHUYS, Henry.
12. GOUSSEAU, J-L. «*Les emprunts et la dette des collectivités locales*», Ed. ECONOMICA, 1997.
13. GOUTTEBEL, Jean-Yves. «*Stratégies de développement territorial*», Ed. ECONOMICA, 2001.
14. GREFFE, Xavier. «*Territoires en France- les enjeux économiques de la décentralisation*», ECONOMICA, Janvier 1984.
15. GUIGOU, J-L. «*Le développement local : mode ou modèle?*». Edition, Paris, Syros Alternatives, 1989.
16. GUMUCHIAN, Hervé. GRASSET, Eric. LAJARGE, Romain et ROUX, Emmanuel. «*Les Acteurs, ces Oubliés du Territoire*», Edition ECONOMICA, 2003.
17. HARDY, Jacques. «*Les collectivités locales*», Edition La Découverte.
18. HOUEE, Paul. «*Le développement local aux défis de la mondialisation*», Edition l'Harmattan.
19. KAHN, René. LE SQUERE, R. KO SIANSKI, Jean-Michel. «*Cultures régionales, Développement économique- Des ressources territoriales pour les économies régionales*», L'Harmattan, 2014.

20. LAUREUT, Philippe ; BOYER, Bénédicte. «*La stratégie financière des collectivités locales, 2eme Edition*», 1997, Librairie générale de droit et de jurisprudence, E.J.A.
21. LEROY, Marie-Christine. «*Stratégies des collectivités locales et tableaux de bord*». Les éditions de l'Epargne. Paris, 1986-1987.
22. MAKNI, Jihene. «*Entrepreneuriat et développement local*», Editions Universitaires Européennes.
23. MOKHTAR, Kheladi. «*Le développement local*», Edition n°5379.
24. NEMERY, Jean-Claude. «*Quelle nouvelle réforme pour les collectivités territoriales françaises?*».
25. PECQUEUR, Bernard. «*Le développement local*», 2^{ème} édition, revue et augmentée, éditions la Découverte et Syros, Paris, 2000.
26. ROSSI, Georges. PHILIPPE, Laving Delville et Didier Narbeburu. «*Sociétés rurales et environnement-Gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*», Edition KARTHALA, GRET et REGARDS, 1998.
27. TEISSERENC, Pierre. «*Les politiques de développement local*», «*collectivités territoriales*», Ed. ECONOMICA, 1994.
28. VIGUIER, Jacques. «*Les réformes des collectivités locales*», «*Les régions des collectivités locales*», Edition. ECONOMICA, 1992.

Mémoires

1. AIT MIMOUNE, S. «*Education, territoire et amorce d'un processus de développement local*». Mémoire de magister en sciences économiques. UMMTO.
2. ANNANE-BELKIS, S. «*L'encadrement humain dans les collectivités territoriales algériennes: Cas des collectivités territoriales de la wilaya de Tizi-Ouzou*», 2010. Mémoire de magister en sciences économiques. UMMTO.
3. BEN AMARA-SAIT, K. (2009). «*Contribution à l'étude de l'efficacité et de l'équité de l'action sociale des collectivités territoriales algériennes : application aux collectivités territoriales de la wilaya de Tizi-Ouzou* ». Mémoire de magister en sciences économiques. UMMTO.
4. BOURKACHE, F. «*Les implications du management territorial sur la gestion des collectivités territoriales : Etude de cas : Commune de OUAGUENOUN*». Mémoire de magister en sciences économiques. UMMTO.
5. DELMI, K. «*Incidences des infrastructures de transport sur le développement territoriale de la wilaya de Tizi-Ouzou*», 2014. Mémoire master en sciences économiques. UMMTO.
6. FAREZ, L. «*Impact des services publics de la poste et télécommunications sur le développement territorial de la wilaya de Tizi-Ouzou*», 2014. Mémoire master en sciences économiques. UMMTO.
7. HADJOU, L. (2014). «*Analyse de la structure et de la dynamique concurrentielle au sein du secteur des télécommunications en Algérie : Le cas de la téléphonie mobile*». Mémoire de magister en sciences économiques. UMMTO.
8. HANOUTI, Y. MANSOUR, H. Et IFTICENE, S. «*Infrastructures de Base, Impact et Evaluation*», 2006. Mémoire licence en science économique. UMMTO.

9. MOULLA, K. (2008). « *Essai d'analyse du potentiel fiscal des communes dans la promotion du développement local : cas des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou* ». Mémoire de magister en sciences économiques. UMMTO.

Articles scientifiques

1. AISSAOUI, N. BRIKA, Saïd. «Approche participative et développement local quelques expériences sur les zones défavorisées et les zones enclavées». Université L'Arbi Ben Mhidi-Oum El Bouaghi, Algérie.
2. CHAMBE, Adeline. «Les ressources du développement local ».
3. NOCENT, Emilie. «*Le développement local*». GREFFE, X. Édition d'Aube/datar. Bibliothèque des territoires. Gémenos, 2002.
4. HADJOU, Lamara. «*Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales*», Développement durable et territoire, Varia (2004-2010), mis en ligne le 07 juillet 2009.
5. TALAH, Aghilas. «L'intercommunalité en Algérie, entre théorie et pratique», 2014. Mémoire master en sciences économiques.
6. «La notion de Ressource Territoriale», thèses disponible sur le site : univ-lyon2.fr.

Articles de presse

1. Le Courrier d'Algérie. «*Fibre optique et 4G LTE : Le taux de couverture porté à plus de 90%, à Tizi-Ouzou*».
2. Journal Électronique EL MOUDJAHID. «*Tizi-Ouzou : Téléphonie : une évolution considérable*».

Lois, Décrets et Ordonnances

1. Constitution de 1996, modifiée par la loi n°08-19 du 15 novembre 2008, portant révision constitutionnelle. Journal Officiel Algérien n°63 du 16 novembre 2008.
2. La loi 2000-03 du 05 Août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications.
3. La loi n°11-10 du 20 Radjab 1432 correspondant au 22 Juin 2011 relative à la commune. (Articles : 1^{er}, 176, 177).
4. La loi n°12-07 du 28 Rabie El Aoual 1433 correspondant au 21 Février 2012 relative à la wilaya. (Articles : 1^{er}, 2, 3, 14, 15, 28, 33, 141, 151, 157 et 159).
5. La loi n°18-04 correspondant au 10 Mai 2018 fixant les règles générales relative à la poste et aux télécommunications.
6. Le décret exécutif n°03-233 du 24 juin 2003 portant la création de la direction de la wilaya de la poste et des technologies de l'information et de la communication.
7. Ordonnance n°75-89 du 30 décembre 1975 portant code des postes et télécommunication.

Cours en Economie du Développement

1. BOUGUERMOUH, A. «*Développement local*», 2018.
2. AKNINE, R. «*Territoire et territorialité*», 2018.

Webographie

1. <http://www.adp.asso.fr>.
2. <http://www.mpttn.gov.fr>.
3. unit@globalinfrafacility.org.
4. www.crises.uqam.cq.
5. www.worldbank.org/gif.
6. www.wilaya.TiziOuzou.dz.
7. www.andi.dz.

**Guide d'entretien réalisé avec les responsables des différents organismes
(APW, APC et DWPTIC) de la wilaya de Tizi-Ouzou**

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

Faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales

Département des sciences économiques

Spécialité : Economie de Développement

Monsieur le directeur ;

Dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de master en option : « Economie de Développement ». Nous vous prions de bien vouloir renseigner le présent entretien en y apportant le plus de soin et précision possible afin de nous permettre d'enrichir la partie empirique de notre travail portant sur le thème : « La mise en place d'infrastructures de télécommunication ; outil de développement local : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou ».

L'objectif de notre enquête est d'identifier la contribution des collectivités territoriales et de l'opérateur historique « Algérie Télécom » à travers la mise en place d'infrastructures de télécommunication.

On ne saurait vous exprimer l'importance qu'on attache à la réalisation de ce travail et vous remercie vivement par avance pour votre précieuse et aimable collaboration.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur l'assurance de notre parfaite considération.

CHIKHI Kamilia

OULD AHMED Chahra

2017/2018

1. Guide entretenu avec l'APW :

- Dénomination de la wilaya
.....
- Quelles sont les missions principales exercées au sein de la wilaya ?
.....
- Quelles sont les infrastructures implantées sur le territoire de la wilaya ?
.....
- Quel est le rôle de la wilaya dans le secteur des télécommunications ?
.....
- Comment la wilaya intervient à la mise en place de ces infrastructures ?
.....
- Le territoire est-il développé avec le lacement et l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication ?
.....

2. Guide entretenu avec l'APC :

- Quel est le rôle principal des APC dans le développement local ?
.....
- Comment les APC contribuent à la réalisation des projets d'investissement en infrastructures de télécommunication ?
.....
- Qui prend en charge financièrement les projets d'investissement ?
.....
- Les travaux de génie civil se font-ils par cette collectivité ?
.....

3. Guide entretenu avec la direction de la wilaya de la poste et des technologies de l'information et de la communication

- Dénomination de la direction des TIC
.....
- Quelles sont les compétences de la direction en matière des télécommunications ?
.....
- Combien d'agences commerciales de télécommunication existent-t-elles sur le territoire de la wilaya ?
.....

- Combien de points de présence de ces agences existent-ils au niveau des communes ?
.....
- La prise en charge des travaux de réalisation est-elle confiée à l'entreprise Algérie Télécom ?
.....
- Combien d'équipements mis en place à travers les quatre coins de la wilaya ?
.....
- Quelles sont les actions qui ont été entreprises afin de développer ce secteur ?
.....
- Quel est le taux de raccordement de la wilaya en matière des nouvelles technologies (fibre optique, 4G LTE et FTTx...) ?
.....
- Quelle est la collectivité territoriale qui contribue le plus dans la réalisation des infrastructures de télécommunication ?
.....
- Quelles sont les réalisations de cette entreprise dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?
.....
- Les services offerts par l'entreprise publique économique Algérie Télécom satisfaisant-ils les besoins des clients ?
.....
- La mise en place d'infrastructures de télécommunication constitue-t-elle un outil pour le développement de la wilaya de Tizi-Ouzou ?
.....
- Quelles sont les difficultés rencontrées sur le terrain lors de lancement du programme de déploiement du réseau ?
.....

1- Répartition des établissements postaux par communes, existants à fin 2015 suite :

Désignation des communes	Recettes de plein exercice	Guichets annexes	Total
L-N-IRATHEN	6	/	6
AIT AGOUACHA	1	/	1
IRDJEN	1	/	1
TOTAL DAIRA	8	/	8
IFERHOUNENE	1	/	1
ILLILTEN	2	/	2
IMSOUHAL	1	/	1
TOTAL DAIRA	4	/	4
MAATKAS	4	/	4
S-EL-TENINE	1	/	1
TOTAL DAIRA	5	/	5
MAKOUDA	5	/	5
BOUDJIMA	2	/	2
TOTAL DAIRA	7	/	7
MEKLA	4	/	4
AIT KHELLILI	3	/	3
SOUAMA	2	/	2
TOTAL DAIRA	9	/	9
OUACIFS	1	/	1
AIT BOUMAHDI	1	/	1
AIT TOUDERT	1	/	1
TOTAL DAIRA	3	/	3
OUADHIAS	3	/	3
A-BOUADDOU	1	/	1
TIZI N'TLETA	3	/	3
A-GUEGHRANE	2	/	2
TOTAL DAIRA	9	/	9
OUAGUENOUN	5	/	5
A-A-MIMOUN	3	/	3
TIMIZART	4	/	4
TOTAL DAIRA	12	/	11
TIGZIRT	2	/	2
IFLISSEN	5	/	5
MIZRANA	2	/	2
TOTAL DAIRA	9	/	9
TIZI GHENIFF	4	/	4
M'KIRA	3	/	3
TOTAL DAIRA	7	/	7
TIZI RACHED	3	/	3
AIT OUMALOU	1	/	1
TOTAL DAIRA	4	/	4
TOTAL WILAYA	164	1	165

Source : direction des Postes et des Télécommunications

2- Répartition Des Equipements Téléphoniques Par Communes à fin 2015 :

COMMUNES	Nombre d'équipement Fixe filaire						Capacité équipement Fixe filaire	Nombre d'abonnés Fixe filaire	Nombre d'équipement Fixe WLL	Capacité d'équipement Fixe WLL	Nombre d'abonnés Fixe WLL
	CCLT	CDC	URAD	ONU	RSS	MSAN					
TIZI OUZOU	1	0	1	4	1	54	68 724	28308	3 BTS	4100	1698
TOTAL DAIRA	1	0	1	4	1	54	68 724	28308	3 BTS	4100	1698
A-E-HAMMAM	0	0	1	0	0	1	4 000	1777	1 BTS	2000	397
AKBIL	0	0	0	0	1	0	512	123	1 BTS	1000	29
ABI YUCEF	0	0	0	0	1	1	544	233	/	0	0
AIT YAHIA	0	0	0	0	2	1	1 168	490	2 BTS	2000	868
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	4	3	6 224	2623	4 BTS	5000	1294
AZAZGA	0	1	0	0	1	4	8 752	5356	1 BTS	2000	797
FREHA	0	0	1	0	0	1	2 192	1475	/	0	0
IFIGHA	0	0	0	0	0	1	528	312	/	0	0
ZEKRI	0	0	0	0	0	1	288	51	/	0	0
YAKOUREN	0	0	1	0	0	1	1 274	641	1BTS	2000	480
TOTAL DAIRA	0	1	2	0	1	8	13 034	7835	2 BTS	4000	1277
AZEFFOUN	0	0	1	0	0	3	2 720	901	2 BTS	2000	377
AGHRIBS	0	0	0	0	1	0	512	173	/	0	0
AKERROU	0	0	0	0	1	0	256	122	/	0	0
AIT CHAFFA	0	0	0	0	1	0	384	75	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	3	3	3 872	1271	2 BTS	2000	377
BENNI DOUALA	0	0	0	0	1	4	2 384	680	2 BTS	3000	1769
A-MAHMOUD	0	0	0	0	1	0	512	299	/	0	0
BENI AISSI	0	0	0	0	0	2	816	281	/	0	0
B-ZMENZER	0	0	0	0	0	1	528	300	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	2	7	4 240	1560	2 BTS	3000	1769
BENI YENNI	0	0	1	0	0	0	1 280	1136	1 BTS	1000	157
IBOUDRARENE	0	0	0	0	2	0	640	556	2 BTS	2000	462
YATAFENE	0	0	0	0	2	0	768	317	1 BTS	1000	332
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	4	0	2 688	2009	4 BTS	4000	951

2- Répartition Des Equipements Téléphoniques Par Communes à fin 2015, suite :

COMMUNES	Nombre d'équipement Fixe filaire						Capacité équipement Fixe filaire	Nombre d'abonnés Fixe filaire	Nombre d'équipement Fixe WLL	Capacité d'équipement Fixe WLL	Nombre d'abonnés Fixe WLL
	CCLT	CDC	URAD	ONU	RSS	MSAN					
BOGHNI	0	0	1	0	2	2	3 232	2412	1 BTS	1000	513
ASSI YUCEF	0	0	0	0	1	0	512	404	/	0	0
BOUNOUH	0	0	0	0	1	0	256	127	/	0	0
MECHTRAS	0	0	0	0	1	1	1 520	655	1 BTS	1000	275
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	5	3	5 520	3598	2 BTS	2000	788
BOUZEGUENE	0	0	0	0	1	0	768	666	/	0	0
BENI ZEKKI	0	0	0	0	1	0	256	172	/	0	0
I-OUMALOU	0	0	0	0	1	0	512	204	1 BTS	2000	554
IDJEUR	0	0	0	0	0	1	528	280	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	3	1	2 064	1322	1 BTS	2000	554
D-B-KHEDDA	0	0	1	0	0	2	5 152	4178	/	0	0
SIDI NAMANE	0	0	0	0	0	2	576	174	/	0	0
TADMAIT	0	0	1	0	0	1	1 552	1075	1 BTS	1000	461
TIRMITINE	0	0	0	0	3	0	1 024	366	1 BTS	1000	324
TOTAL DAIRA	0	0	2	0	3	5	8 304	5793	2 BTS	2000	785
D-E-MIZAN	0	1	0	0	0	4	4 400	2255	2 BTS	2000	809
AIN ZAOUIA	0	0	0	0	0	1	528	312	1 BTS	1000	386
FRIKAT	0	0	0	0	1	0	512	265	/	0	0
A-Y-MOUSSA	0	0	0	0	1	0	512	98	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	1	0	0	2	5	5 952	2930	3 BTS	3000	1195
L-N-IRATHEN	0	1	1	0	2	3	7 936	4379	2 BTS	3000	1907
AIT AGOUACHA	0	0	0	0	0	1	528	164	/	0	0
IRDJEN	0	0	0	0	1	2	2 048	527	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	1	1	0	3	6	10 512	5070	2 BTS	3000	1907
IFERHOUNENE	0	0	0	0	1	1	1 040	450	/	0	0
ILLILTEN	0	0	0	0	0	1	528	176	1 BTS	1000	253
IMSOUHAL	0	0	0	0	1	0	128	40	1 BTS	1000	277
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	2	2	1 696	666	2 BTS	2000	530
MAATKAS	0	0	0	0	1	0	512	469	1 BTS	2000	1304
S-EL-TENINE	0	0	0	0	1	0	512	462	1 BTS	1000	456
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	2	0	1 024	931	2 BTS	3000	1760

2- Répartition Des Equipements Téléphoniques Par Communes à fin 2015, suite :

COMMUNES	Nombre d'équipement Fixe filaire						Capacité équipement Fixe filaire	Nombre d'abonnés Fixe filaire	Nombre d'équipement Fixe WLL	Capacité d'équipement Fixe WLL	Nombre d'abonnés Fixe WLL
	CCLT	CDC	URAD	ONU	RSS	MSAN					
MAKOUDA	0	0	0	0	1	2	1 408	764	1 BTS	1000	580
BOUDJIMA	0	0	0	0	1	1	1 040	455	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	2	3	2 448	1219	1 BTS	1000	580
MEKLA	0	0	1	0	0	2	3 312	1929	1 BTS	1000	260
AIT KHELLILI	0	0	0	0	1	0	512	124	1 BTS	2000	960
SOUAMA	0	0	0	0	1	0	512	200	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	2	2	4 336	2253	2 BTS	3000	1220
OUACIFS	0	0	0	0	1	0	512	479	/	0	0
AIT BOUMAHDI	0	0	0	0	1	0	512	189	/	0	0
AIT TOUDERT	0	0	0	0	1	0	384	120	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	3	0	1 408	788	0	0	0
OUADHIAS	0	0	1	0	0	1	3 056	2113	1 BTS	1000	405
A-BOUADDOU	0	0	0	0	1	0	512	361	1 BTS	1000	380
TIZI N'TLETA	0	0	0	0	1	0	384	248	/	0	0
A-GUEGHRANE	0	0	0	0	1	0	512	327	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	3	1	4 464	3049	2 BTS	2000	785
OUAGUENOUN	0	0	0	0	1	1	1 264	809	/	0	0
A-A-MIMOUN	0	0	0	0	1	1	800	195	/	0	0
TIMIZART	0	0	0	0	1	0	256	170	1 BTS	1000	175
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	3	2	2 320	1174	1 BTS	1000	175
TIGZIRT	0	0	1	0	0	2	3 104	2088	/	0	0
IFLISSEN	0	0	0	0	1	2	1 344	518	2 BTS	2000	955
MIZRANA	0	0	0	0	0	2	1 008	405	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	1	6	5 456	3011	2 BTS	2000	955
TIZI GHENIFF	0	0	0	0	1	0	768	625	1 BTS	1000	186
M'KIRA	0	0	0	0	1	0	256	153	1 BTS	1000	221
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	2	0	1 024	778	2 BTS	2000	407
TIZI RACHED	0	0	1	0	1	1	1 792	1585	1 BTS	1000	472
AIT OUMALOU	0	0	0	0	1	0	384	187	1 BTS	1000	480
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	2	1	2 176	1772	2 BTS	2000	952
TOTAL WILAYA	1	3	14	4	53	112	157 486	77960	43 BTS	52100	19959

Source : direction des Postes et des Télécommunications

2- Répartition Des Equipements Téléphoniques Par Communes à fin 2016 :

COMMUNES	Nombre d'équipement Fixe filaire						Capacité équipement Fixe filaire	Nombre d'abonnés Fixe filaire	Nombre d'équipement Fixe WLL	Capacité d'équipement Fixe WLL	Nombre d'abonnés Fixe WLL
	CCLT	CDC	URAD	ONU	RSS	MSAN					
TIZI OUZOU	1	0	1	4	0	67	71824	30695	3 BTS	4100	1496
TOTAL DAIRA	1	0	1	4	0	67	71 824	30695	3 BTS	4100	1496
A-E-HAMMAM	0	0	1	0	0	4	5200	1822	1 BTS	2000	252
AKBIL	0	0	0	0	0	1	288	113	1 BTS	1000	22
ABI YUCEF	0	0	0	0	0	2	416	274	/	0	0
AIT YAHIA	0	0	0	0	1	3	1328	500	2 BTS	2000	756
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	1	10	7 232	2 709	4 BTS	5000	1030
AZAZGA	0	1	0	0	1	7	9658	5070	1 BTS	2000	647
FREHA	0	0	1	0	0	4	3632	1647	/	0	0
IFIGHA	0	0	0	0	0	1	528	316	/	0	0
ZEKRI	0	0	0	0	0	1	288	53	/	0	0
YAKOUREN	0	0	1	0	0	2	1904	661	1BTS	2000	407
TOTAL DAIRA	0	1	2	0	1	15	16 010	7 747	2 BTS	4000	1054
AZEFFOUN	0	0	0	0	0	4	1952	1067	2 BTS	2000	310
AGHRIBS	0	0	0	0	1	1	800	206	/	0	0
AKERROU	0	0	0	0	1	0	256	126	/	0	0
AIT CHAFFA	0	0	0	0	1	0	384	74	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	3	5	3 392	1 473	2 BTS	2000	310
BENNI DOUALA	0	0	0	0	1	7	3152	1038	2 BTS	3000	1490
A-MAHMOUD	0	0	0	0	1	0	512	303	/	0	0
BENI AISSI	0	0	0	0	0	2	720	301	/	0	0
B-ZMENZER	0	0	0	0	0	3	1104	636	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	2	12	5 488	2 278	2 BTS	3000	1490
BENI YENNI	0	0	1	0	0	0	1280	1154	1 BTS	1000	134
IBOUDRARENE	0	0	0	0	1	1	672	470	2 BTS	2000	379
YATAFENE	0	0	0	0	1	1	640	321	1 BTS	1000	289
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	2	2	2 592	1 945	4 BTS	4000	802

2- Répartition Des Equipements Téléphoniques Par Communes à fin 2016, suite :

COMMUNES	Nombre d'équipement Fixe filaire						Capacité équipement Fixe filaire	Nombre d'abonnés Fixe filaire	Nombre d'équipement Fixe WLL	Capacité d'équipement Fixe WLL	Nombre d'abonnés Fixe WLL
	CCLT	CDC	URAD	ONU	RSS	MSAN					
BOGHNI	0	0	1	0	2	6	4526	2405	1 BTS	1000	438
ASSI YOUCEF	0	0	0	0	1	0	512	401	/	0	0
BOUNOUH	0	0	0	0	1	2	512	140	/	0	0
MECHTRAS	0	0	0	0	0	2	1296	682	1 BTS	1000	253
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	4	10	6 846	3 628	2 BTS	2000	691
BOUZEGUENE	0	0	0	0	1	1	1296	640	/	0	0
BENI ZEKKI	0	0	0	0	1	0	256	181	/	0	0
I-OUMALOU	0	0	0	0	1	0	512	202	1 BTS	2000	485
IDJEUR	0	0	0	0	0	1	528	280	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	3	2	2 592	1 303	1 BTS	2000	485
D-B-KHEDDA	0	0	1	0	0	7	7456	4820	/	0	0
SIDI NAMANE	0	0	0	0	0	3	768	265	/	0	0
TADMAIT	0	0	1	0	0	3	2368	1236	1 BTS	1000	442
TIRMITINE	0	0	0	0	1	3	960	416	1 BTS	1000	306
TOTAL DAIRA	0	0	2	0	1	16	11 552	6 737	2 BTS	2000	748
D-E-MIZAN	0	1	0	0	0	9	5985	2351	2 BTS	2000	671
AIN ZAOUIA	0	0	0	0	0	2	816	514	1 BTS	1000	310
FRIKAT	0	0	0	0	0	1	288	216	/	0	0
A-Y-MOUSSA	0	0	0	0	0	1	288	91	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	1	0	0	0	13	7 377	3 172	3 BTS	3000	981
L-N-IRATHEN	0	1	0	0	1	8	9236	4681	2 BTS	3000	1507
AIT AGOUACHA	0	0	0	0	0	3	784	279	/	0	0
IRDJEN	0	0	0	0	0	4	2464	611	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	1	0	0	1	15	12 484	5 571	2 BTS	3000	1507
IFERHOUNENE	0	0	0	0	1	1	1040	476	/	0	0
ILLILTEN	0	0	0	0	0	1	528	179	1 BTS	1000	198
IMSOUHAL	0	0	0	0	0	1	864	277	1 BTS	1000	235
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	1	3	2 432	932	2 BTS	2000	433
MAATKAS	0	0	0	0	0	1	528	410	1 BTS	2000	1082
S-EL-TENINE	0	0	0	0	0	1	288	386	1 BTS	1000	422
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	0	2	816	796	2 BTS	3000	1504

1- Répartition Des Equipements Téléphoniques Par Communes à fin 2016, suite :

COMMUNES	Nombre d'équipement Fixe filaire						Capacité équipement Fixe filaire	Nombre d'abonnés Fixe filaire	Nombre d'équipement Fixe WLL	Capacité d'équipement Fixe WLL	Nombre d'abonnés Fixe WLL
	CCLT	CDC	URAD	ONU	RSS	MSAN					
MAKOUDA	0	0	0	0	1	3	1808	926	1 BTS	1000	491
BOUDJIMA	0	0	0	0	1	2	1568	580	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	2	5	3 376	1 506	1 BTS	1000	491
MEKLA	0	0	1	0	0	6	4464	2211	1 BTS	1000	218
AIT KHELLILI	0	0	0	0	1	1	800	316	1 BTS	2000	775
SOUAMA	0	0	0	0	1	2	1088	247	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	2	9	6 352	2 774	2 BTS	3000	993
OUACIFS	0	0	0	0	1	2	1328	546	/	0	0
AIT BOUMAHDI	0	0	0	0	0	2	378	312	/	0	0
AIT TOUDERT	0	0	0	0	0	1	288	119	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	1	5	1 994	977	0	0	0
OUADHIAS	0	0	1	0	0	4	4000	2097	1 BTS	1000	346
A-BOUADDOU	0	0	0	0	0	1	528	358	1 BTS	1000	322
TIZI N'TLETA	0	0	0	0	1	3	1088	422	/	0	0
A-GUEGHRANE	0	0	0	0	1	0	512	329	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	2	8	6 128	3 206	2 BTS	2000	668
OUAGUENOUN	0	0	0	0	1	3	2080	1148	/	0	0
A-A-MIMOUN	0	0	0	0	0	2	576	251	/	0	0
TIMIZART	0	0	0	0	0	1	288	146	1 BTS	1000	131
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	1	6	2 944	1 545	1 BTS	1000	131
TIGZIRT	0	0	1	0	0	5	4208	2392	/	0	0
IFLISSEN	0	0	0	0	1	3	1594	531	2 BTS	2000	839
MIZRANA	0	0	0	0	0	2	1008	414	/	0	0
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	1	10	6 810	3 337	2 BTS	2000	839
TIZI GHENIFF	0	0	0	0	0	2	1584	673	1 BTS	1000	155
M'KIRA	0	0	0	0	0	1	288	147	1 BTS	1000	173
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	0	3	1 872	820	2 BTS	2000	328
TIZI RACHED	0	0	1	0	1	5	3024	1771	1 BTS	1000	386
AIT OUMALOU	0	0	0	0	0	3	864	287	1 BTS	1000	374
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	1	8	3 888	2 058	2 BTS	2000	760
TOTAL WILAYA	1	3	12	4	29	226	184 001	85 209	43 BTS	52100	16741

Source : direction des Postes et des Télécommunications

1- Répartition des établissements postaux existants par communes, à fin 2017, suite :

Désignation des communes	Recettes de plein exercice	Guichets annexes	Total
L-N-IRATHEN	6	/	6
AIT AGOUACHA	1	/	1
IRDJEN	1	/	1
TOTAL DAIRA	8	/	8
IFERHOUNENE	1	/	1
ILLILTEN	2	/	2
IMSOUHAL	1	/	1
TOTAL DAIRA	4	/	4
MAATKAS	4	/	4
S-EL-TENINE	1	/	1
TOTAL DAIRA	5	/	5
MAKOUDA	5	/	5
BOUDJIMA	2	/	2
TOTAL DAIRA	7	/	7
MEKLA	4	/	4
AIT KHELLILI	3	/	3
SOUAMA	2	/	2
TOTAL DAIRA	9	/	9
OUACIFS	1	/	1
AIT BOUMAHDI	1	/	1
AIT TOUDERT	1	/	1
TOTAL DAIRA	3	/	3
OUADHIAS	3	/	3
A-BOUADDOU	1	/	1
TIZI N'TLETA	3	/	3
A-GUEGHRANE	2	/	2
TOTAL DAIRA	9	/	9
OUAGUENOUN	5	/	5
A-A-MIMOUN	3	/	3
TIMIZART	4	/	4
TOTAL DAIRA	12	/	12
TIGZIRT	2	/	2
IFLISSEN	5	/	5
MIZRANA	2	/	2
TOTAL DAIRA	9	/	9
TIZI GHENIFF	4	/	4
M'KIRA	3	/	3
TOTAL DAIRA	7	/	7
TIZI RACHED	3	/	3
AIT OUMALOU	1	/	1
TOTAL DAIRA	4	/	4
TOTAL WILAYA	165	0	165

Source : direction des Postes et des Télécommunications

2- Répartition des Equipements Téléphoniques par Communes à fin 2017 :

COMMUNES	Nombre d'équipement Fixe filaire						Capacité équipement Fixe filaire	Nombre d'abonnés Fixe filaire
	CCLT	CDC	URAD	ONU	RSS	MSAN		
TIZI OUZOU	1	0	1	4	0	71	70352	30719
TOTAL DAIRA	1	0	1	4	0	71	70 352	30719
A-E-HAMMAM	0	0	1	0	0	6	5728	1353
AKBIL	0	0	0	0	0	1	288	122
ABI YUCEF	0	0	0	0	0	2	416	279
AIT YAHIA	0	0	0	0	1	3	1328	546
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	1	12	7 760	2 300
AZAZGA	0	1	0	0	1	7	10064	5878
FREHA	0	0	0	0	0	4	1968	1607
IFIGHA	0	0	0	0	0	2	816	550
ZEKRI	0	0	0	0	0	1	192	49
YAKOUREN	0	0	1	0	0	2	1904	643
TOTAL DAIRA	0	1	1	0	1	16	14 944	8 727
AZEFFOUN	0	0	0	0	0	4	1952	1123
AGHRIBS	0	0	0	0	1	1	800	197
AKERROU	0	0	0	0	0	1	288	119
AIT CHAFFA	0	0	0	0	0	1	128	85
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	1	7	3 168	1 524
BENNI DOUALA	0	0	0	0	1	8	3296	1379
A-MAHMOUD	0	0	0	0	1	2	1216	440
BENI AISSI	0	0	0	0	0	2	720	339
B-ZMENZER	0	0	0	0	0	3	1104	692
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	2	15	6 336	2 850
BENI YENNI	0	0	1	0	0	1	1568	1114
IBOUDRARENE	0	0	0	0	1	2	960	356
YATAFENE	0	0	0	0	1	1	640	246
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	2	4	3 168	1 716
BOGHNI	0	0	1	0	0	6	4336	2705
ASSI YUCEF	0	0	0	0	0	1	432	370
BOUNOUH	0	0	0	0	0	2	256	138
MECHTRAS	0	0	0	0	0	2	1056	688
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	0	11	6 080	3 901
BOUZEGUENE	0	0	0	0	0	1	768	630
BENI ZEKKI	0	0	0	0	0	1	288	144
I-OUMALOU	0	0	0	0	0	1	288	203
IDJEUR	0	0	0	0	0	1	528	267
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	0	4	1 872	1 244
D-B-KHEDDA	0	0	1	0	0	8	7792	4862
SIDI NAMANE	0	0	0	0	0	3	768	362
TADMAIT	0	0	1	0	0	3	2368	1257
TIRMITINE	0	0	0	0	1	3	960	472
TOTAL DAIRA	0	0	2	0	1	17	11 888	6 953

2- Répartition des Equipements Téléphoniques par Communes à fin 2017, suite :

COMMUNES	Nombre d'équipement Fixe filaire						Capacité équipement Fixe filaire	Nombre d'abonnés Fixe filaire
	CCLT	CDC	URAD	ONU	RSS	MSAN		
D-E-MIZAN	0	0	0	0	0	9	3830	2561
AIN ZAOUIA	0	0	0	0	0	2	816	571
FRIKAT	0	0	0	0	0	1	288	281
A-Y-MOUSSA	0	0	0	0	0	1	288	92
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	0	13	5 222	3 505
L-N-IRATHEN	0	1	0	0	0	8	6752	4447
AIT AGOUACHA	0	0	0	0	0	3	784	396
IRDJEN	0	0	0	0	0	5	2000	944
TOTAL DAIRA	0	1	0	0	0	16	9 536	5 787
IFERHOUNENE	0	0	0	0	1	1	896	476
ILLILTEN	0	0	0	0	0	1	528	178
IMSOUHAL	0	0	0	0	0	1	288	45
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	1	3	1 712	699
MAATKAS	0	0	0	0	0	1	528	466
S-EL-TENINE	0	0	0	0	0	1	528	461
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	0	2	1 056	927
MAKOUDA	0	0	0	0	0	5	1584	1109
BOUDJIMA	0	0	0	0	0	3	1344	734
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	0	8	2 928	1 843
MEKLA	0	0	1	0	0	9	5696	2692
AIT KHELLILI	0	0	0	0	0	2	528	345
SOUAMA	0	0	0	0	0	2	576	442
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	0	13	6 800	3 479
OUACIFS	0	0	0	0	0	3	944	763
AIT BOUMAHDI	0	0	0	0	0	1	288	202
AIT TOUDERT	0	0	0	0	0	1	288	134
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	0	5	1 520	1 099
OUADHIAS	0	0	1	0	0	4	3472	2126
A-BOUADDOU	0	0	0	0	0	1	528	510
TIZI N'TLETA	0	0	0	0	1	4	1216	649
A-GUEGHRANE	0	0	0	0	1	1	800	261
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	2	10	6 016	3 546
OUAGUENOUN	0	0	0	0	0	3	1808	1165
A-A-MIMOUN	0	0	0	0	0	1	288	178
TIMIZART	0	0	0	0	0	1	288	153
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	0	5	2 384	1 496
TIGZIRT	0	0	1	0	0	6	4592	2462
IFLISSEN	0	0	0	0	0	3	1248	532
MIZRANA	0	0	0	0	0	2	1008	405
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	0	11	6 848	3 399
TIZI GHENIFF	0	0	0	0	0	2	960	727
M'KIRA	0	0	0	0	0	1	288	154
TOTAL DAIRA	0	0	0	0	0	3	1 248	881
TIZI RACHED	0	0	1	0	1	5	3264	1907
AIT OUMALOU	0	0	0	0	0	2	576	240
TOTAL DAIRA	0	0	1	0	1	7	3 840	2 147
TOTAL WILAYA	1	2	11	4	12	253	174 678	88 742

Source : direction des Postes et des Télécommunications

Table des matières

Remerciement

Dédicaces

Liste des abréviations

Liste des tableaux et des graphiques

Sommaire

Introduction générale..... 12

Chapitre 1 : Les aspects théoriques du développement local

Introduction 18

Section 1. Les fondements théoriques du développement local 19

1.1. La notion du développement local 19

1.1.1. L'émergence du «Local» 20

1.1.2. L'origine et les définitions du concept «Développement local » 21

1.2. Le territoire 22

1.2.1. Qu'est-ce un territoire ? 22

1.2.2. Qu'en est-il de la notion de territoire ? 23

1.2.3. Les dimensions principales d'un territoire..... 24

1.2.4. Les caractéristiques d'un territoire 25

1.3. Les ressources territoriales..... 26

1.3.1. Les définitions de la conception «Ressources territoriales » 26

1.3.2. La classification des ressources territoriales..... 27

1.3.2.1. Les ressources endogènes 27

1.3.2.2. Les ressources exogènes 28

1.3.2.3. Les ressources génériques 28

1.3.2.4. Les ressources spécifiques 28

1.3.2.5. Les ressources tangibles..... 28

1.3.2.6. Les ressources intangibles..... 28

1.4. Les acteurs du développement local 29

1.4.1. Les acteurs publics..... 30

1.4.1.1. Les collectivités territoriales 30

1.4.1.2. L'Etat..... 30

1.4.1.3. La communauté locale 31

1.4.2. Les acteurs privés.....	31
1.4.3. Les autres acteurs.....	31
1.5. Les innovations sociales	31
1.5.1. Les définitions des innovations sociales	32
1.5.2. Les axes des innovations sociales	33
1.5.2.1. L'axe innovations sociales et territoire	33
1.5.2.2. L'axe innovations sociales et conditions de vie	33
1.5.2.3. L'axe innovations sociales, travail et emploi	33

Section 2. La démarche du développement local et son apport avec la décentralisation 35

2.1. Les composantes du développement local	35
2.2. Comment faire du développement local.....	35
2.3. Les caractéristiques du développement local	37
2.3.1. Les caractéristiques générales du développement local	37
2.3.2. Les caractéristiques spécifiques du développement local	38
2.4. La décentralisation : la base de la construction du développement local.....	39
2.5. Les objectifs du développement local	42
2.6. Les limites du développement local	43
Conclusion.....	44

Chapitre 2 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement des infrastructures en Algérie

Introduction 47

Section 1 : Les collectivités territoriales en Algérie 48

1.1. L'organisation des collectivités territoriales.....	48
1.1.1. La définition des collectivités territoriales.....	48
1.1.2. Les conditions juridiques essentielles de la notion des collectivités territoriales	49
1.1.2.1. La personnalité juridique.....	49
1.1.2.2. Les affaires propres	50
1.1.2.3. Le pouvoir de décision	50
1.2. Le fonctionnement des collectivités territoriales	51
1.2.1. La commune	51
1.2.1.1. La définition de la commune.....	51

1.2.1.2. L'organe délibérant de la commune.....	52
1.2.2. La wilaya.....	54
1.2.2.1. La définition de la wilaya.....	54
1.2.2.2. L'organe délibérant de la wilaya.....	55
1.3. Le financement et les attributions de la commune	56
1.3.1. Le financement : le budget communal	56
1.3.1.1. Les recettes communales.....	56
1.3.1.2. Les dépenses communales	58
1.3.2. Les attributions de la commune	58
1.4. Le financement et les attributions de la wilaya	59
1.4.1. Le financement : le budget de la wilaya.....	59
1.4.2. Les dispositions générales de la wilaya.....	60
1.4.3. Les attributions de la wilaya.....	60

Section 2 : L'impact des infrastructures publiques sur le développement économique et social 61

2.1. La définition et la typologie du concept «infrastructure»	61
2.2. Les caractéristiques et le rôle des infrastructures publiques dans le développement.....	64
2.3. Le développement des infrastructures publiques et leur incidence sur la croissance économique en Algérie	68
Conclusion.....	70

Chapitre 3 : Le développement des infrastructures de télécommunications : quel apport pour le développement local de la wilaya Tizi-Ouzou

Introduction 72

Section 1 : L'aspect général des infrastructures publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou . 73

1.1. Le réseau routier.....	73
1.2. Le réseau ferroviaire.....	73
1.3. L'infrastructure portuaire	74
1.4. Le réseau électrique et l'hydraulique	74
1.5. L'environnement	75
1.6. Le tourisme.....	75
1.7. L'éducation et la formation	75
1.8. Les infrastructures sanitaires	76
1.9. Les infrastructures de la poste et des télécommunications	76

Section 2 : Les infrastructures de télécommunications dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	77
2.1. Le cadre général de la réglementation et de la restructuration du secteur de la poste et des technologies de l'information et de la communication (TIC).....	77
2.2. La présentation de la Direction de la Wilaya de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (DWPTIC).....	79
2.2.1. Les missions de la DWPTIC	79
2.3. Algérie Télécom : l'Entreprise Publique Economique	80
2.3.1. Les principes objectifs d'Algérie Télécom	81
2.3.2. Les missions d'Algérie Télécom.....	81
2.4. Le secteur de télécommunications dans la wilaya de Tizi-Ouzou en chiffres	82
2.4.1. Les indicateurs et les statistiques du développement de la société de l'information et de la communication	82
2.4.1.1. Les réseaux de la téléphonie mobile au niveau national	83
2.4.1.2. Le réseau internet mobile en Algérie	84
2.4.1.3. Le réseau de la téléphonie fixe dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	85
2.4.1.4. Le réseau internet fixe dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	89
 Section 3 : Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local via la mise en place des infrastructures de télécommunications.....	 92
3.1. Les collectivités un acteur clé par rapport à la maîtrise des infrastructures de télécommunications.....	92
3.2. Les contraintes rencontrées par les collectivités territoriales et Algérie Télécom	94
Conclusion.....	95
Conclusion générale	97
Bibliographie.....	102
Annexes	107
Table des matières	122

Résumé

En Algérie, les collectivités territoriales sont la commune et la wilaya. Certaines existaient déjà à l'ère coloniale, mais beaucoup d'autres sont de création très récente. Ces dernières constituent l'assise de la décentralisation, qui se présente en règle générale, comme un instrument de réorganisation de l'action publique au niveau local. Il s'agit d'un transfert de compétences à des collectivités territoriales disposant de la personnalité morale gérant librement leurs affaires locales et soumises à un simple contrôle du pouvoir central. Elle est donc, un moyen d'engager le développement sur une base locale et non plus exclusivement centralisée. En d'autres termes, le désengagement de l'Etat doit conférer de nouvelles compétences en association celles des moyens humains et financiers, pour que ces collectivités puissent mieux adapter le service public aux besoins des citoyens voire mener à bien son développement.

Le développement est plus facilement accepté et compris par tous, mais le concept suscite beaucoup de questions. Mais, on s'accorde généralement pour dire qu'il a pour fondement la valorisation des ressources et des potentialités locales sur le plan humain, physique, géographique et financier. Et cela avec la mobilisation, mais également la contribution des collectivités territoriales étant un acteur clé du développement local. Le but de cette contribution est de mettre en lumière la mise en œuvre du processus du développement local par les collectivités territoriales dans le cadre des transitions actuelles en Algérie, notamment, dans le contexte de l'exercice de la décentralisation au niveau de ces collectivités.

Notre intérêt vise à démontrer comment les collectivités territoriales contribuent-elles au développement local à travers la mise en place des infrastructures de télécommunications. L'objectif est alors de mettre en relief la relation entre les collectivités territoriales, le développement local et les télécommunications.

Resume

In Algeria, the local authorities are the commune and the wilaya. Some already existed in the colonial ear, but many others are of very recent creation. The latter form the basis of decentralization, which generally presents itself as an instrument for reorganizing public action at the local level. It is a transfer of powers to territorial communities with legal personality freely managing their local affairs and subject to a simple control of central power. It is therefore a means of starting development on a local basis and no longer exclusively centralized. In other words, the disengagement of the state must confer new powers in combination with those of human and financial means, so that these communities can better adapt the public service to the needs of citizens or even to achieve its development.

Development is more easily accepted and understood by all, but the concept raises many questions. But, it is generally agreed that it is based on the development of resources and local potential on the human, physical, geographical and financial levels, and this, with the mobilization, but also the contribution of local authorities being a key player in local development. The purpose of this contribution is to implement in light of the local development process by local authorities within the framework of current transitions in Algeria, especially in the context of fiscal decentralization in these communities. Our interest aims to demonstrate how local authorities contribute to local development through the establishment of telecommunications infrastructure. The aim is then to highlight the relationship between local authorities, local development and telecommunications.